Canada Economic Development for Quebec Regions

Développement économique Canada pour les régions du Québec

SUSTAINABLE DEVELOPMENT STRATEGY 2003-2006

For a Cost-effective Sustainable Development

www.dec-ced.gc.ca

Canada

Economic Development Canada

Sustainable *Development Strategy*

Action Plan 2003-2006

BUSINESS OFFICES

Abitibi-Témiscamingue
(819) 825-5260
1-800-567-6451
(819) 825-3245
val-dor@dec-ced.gc.ca

Bas-Saint-Laurent
(418) 722-3282
1-800-463-9073
(418) 722-3285
rimouski@dec-ced.gc.ca

Centre-du-Québec
(819) 478-4664
1-800-567-1418
(819) 478-4666
drummondville@dec-ced.gc.ca

Côte-Nord
(418) 968-3426
1-800-463-1707
(418) 968-0806
sept-iles@dec-ced.gc.ca

Estrie
(819) 564-5904
1-800-567-6084
(819) 564-5912
sherbrooke@dec-ced.gc.ca

Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
(418) 368-5870
1-866-368-0044
(418) 368-6256
gaspe@dec-ced.gc.ca

Île-de-Montréal
(514) 283-2500
(514) 496-8310
montreal@dec-ced.gc.ca

Laval—Laurentides—Lanaudière
(450) 973-6844
1-800-430-6844
(450) 973-6851
laval@dec-ced.gc.ca

Mauricie
(819) 371-5182
1-800-567-8637
(819) 371-5186
trois-rivieres@dec-ced.gc.ca

Montérégie
(450) 928-4088
1-800-284-0335
(450) 928-4097
longueuil@dec-ced.gc.ca

Nord-du-Québec
(514) 283-8131
1-800-561-0633
(514) 283-3637
nordqc@dec-ced.gc.ca

Outaouais
(819) 994-7442
1-800-561-4353
(819) 994-7846
gatineau@dec-ced.gc.ca

Québec—Chaudière-Appalaches
(418) 648-4826
1-800-463-5204
(418) 648-7291
quebec@dec-ced.gc.ca

Saguenay—Lac-Saint-Jean
(418) 668-3084
1-800-463-9808
(418) 668-7584
alma@dec-ced.gc.ca

Head Office, Montréal
(514) 283-6412
(514) 283-3302

Liaison and Interdepartmental Advocacy Branch, Gatineau
(819) 997-7716
(819) 997-8519

Canada Economic Development Web site:
www.dec-ced.gc.ca

Report published by

Canada Economic Development
for Quebec Regions
Montréal (Quebec) H4Z 1E8
www.dec-ced.gc.ca

Department of Public Works and
Government Services Canada

Cat. No: C90-4/63-2003

ISBN: 0-662-67718-8

Photo Wind Turbine: Gaétan Beaulieu,
© Le Québec en images, CCDMD

Printed in Canada
on recycled products and vegetal ink
January 2004

Table of Contents

Message from the Minister 3

Introduction 4

Part I **Profile of Canada Economic Development** 5

Mandate and intervention strategy 6

Part II **Review of factors influencing the Sustainable Development Strategy** 7

2.1 Definitions 8
2.1.1 Basic definitions of sustainable development 8
2.1.2 Definition of sustainable development within the Agency 9
2.2 Legal obligations 9
2.3 International summits and agreements 10
2.3.1 World Summit on Sustainable Development 10
2.3.2 Climate change and the Kyoto Protocol 10

Part III **Summary of SDS consultation and evaluation** 11

3.1 Consultation highlights 12
3.2 Evaluation highlights 13
3.2.1 External component 13
3.2.2 Implementation of the Sustainable Development Strategy and partnership 14
3.2.3 Internal component 14

Part IV **Sustainable Development Strategy, Action plan 2003-2006** 15

Action plan summary 16
4.1 Internal component 17
4.1.1 Goal 17
4.1.2 Objectives 17
4.2 External component 19
4.2.1 Approaches tailored to differing regional issues 19
4.2.2 Goal and objectives 19
4.3 Implementation of the Sustainable Development Strategy in partnership 24

Part V **Agency's financial and non-financial assistance** 25

5.1 Financial assistance programs (grants and contributions) 26
5.1.1 Overview 26
5.1.2 Details 26
5.2 Non-financial assistance 28

Appendix I **Definitions from the Kyoto Protocol** 29
Appendix II **Internal and external consultations** 30
Appendix III **Eco-efficiency** 31
Appendix IV **SDS team** 32

104-02827/

Message from the Minister

It is with enthusiasm that I present the third Sustainable Development Strategy of the Economic Development Agency of Canada for the Regions of Quebec for 2003-2006.

This new strategy arrives at a most opportune time, following as it does the historic meeting of the World Summit on Sustainable Development, held in Johannesburg in August 2002, which brought together more than 100 Heads of State and government, including the Prime Minister of Canada, along with representatives of various interest groups. This meeting is considered the most important ever held on the integration of the imperatives of economic growth with those of social development and environmental protection, the pillars of sustainable development. It was at the World Summit that the Prime Minister of Canada announced he would ratify the Kyoto Protocol, and he proceeded to do so in December 2002.

In the wake of these events, sustainable development appears to have become not only an undeniable reality for government, but also a field representing vast economic potential and new business opportunities for our small- and medium-sized enterprises (SMEs). I am convinced the Agency's new strategy will enable economic players to capitalize further on these opportunities.

The 2003-2006 strategy reflects the priorities of the Government of Canada and the Industry Portfolio, notably with regard to reduction of greenhouse gases and to innovation, eco-efficiency, and development of technologies, processes, products and services fostering the enhancement of natural resources and waste.

The 2003-2006 strategy focusses on the development of enterprises, more specifically on enhancing their productivity through pollution prevention and eco-efficiency, and on increasing their capability to innovate and develop new areas of activity associated with sustainable development. To support development of innovative enterprises, the Agency will foster the advancement, dissemination and sharing of knowledge with respect to sustainable development to contribute to the emergence and reinforcement of knowledge-based competitive advantages. Clearly, then, the new Sustainable Development Strategy will enable our SMEs to capitalize on the vast economic potential afforded by sustainable development and the new business opportunities stemming from it.

Finally, implementation of the new Sustainable Development Strategy will reinforce one of the key elements guiding the Government of Canada's policies over the past few years, namely, the desire to address the issues facing Canadians in a balanced manner. While it is ensured that economic imperatives are considered, social and environmental imperatives will also have to be taken into account. Sustainable development is, unequivocally, a tool of choice for maintaining this profoundly Canadian value.

Lucienne Robillard

Lucienne Robillard
Minister of Industry and Minister responsible
for Economic Development Agency of Canada
for the Regions of Quebec

Introduction

Under amendments to the *Auditor General Act* in 1995, the position of Commissioner of the Environment and Sustainable Development was created, and departments whose activities have an impact on sustainable development were called upon to draw up a sustainable development strategy (SDS) that they have to update and table in Parliament every three years. The Agency is one such organization, and is now at its third strategy.

For its new strategy, the Agency builds on the experience acquired over the past few years, particularly in the annual evaluations, the most recent of which was conducted in fall 2002. Consultations were carried out alongside the evaluation, to identify the strengths and weaknesses of the previous strategy and propose projects with strategic impact. The Agency has also borne in mind the Commissioner of the Environment and Sustainable Development's thrusts as set out in *Sustainable Development Strategies — Making a Difference*.

The principles which guided the drafting of the new strategy's action plan are the same as those for the first two strategies. In general terms, these principles are:

- simplicity and realism
- Agency accomplishments
- consistency with strategies of other departments

and in terms of human resources:

- commitment of management
- endorsement by staff
- incentive-based, non-coercive client approach.

The new strategy ties in with the trends that will be seen in sustainable development for the next few years. In August 2002, the World Summit on Sustainable Development was held in Johannesburg, and the decisions reached there will influence the governance of all participant countries. Following ratification of the Kyoto Protocol, Canada undertook to cut back its greenhouse gas emissions by 6% from their 1990 level, by 2012.

The Agency's Sustainable Development Strategy takes into account Canada's action plan and priorities with respect to greenhouse gas reduction and is consistent with Industry Portfolio priorities.

To follow through on the recommendations in the evaluation of the previous strategy, the new strategy emphasizes staff empowerment, continuation of greening efforts and development of performance measurement. Since the partnership approach was identified as one of the last strategy's strong points, the Agency intends to reinforce existing partnerships, especially with federal partners in Quebec. Finally, the new strategy builds on projects with strategic impact, such as productivity through pollution prevention and eco-efficiency and increasing enterprises' innovation capability with respect to sustainable development.

Part I
PROFILE OF CANADA ECONOMIC DEVELOPMENT

Mandate and intervention strategy

The Economic Development Agency of Canada for Quebec Regions' mandate is to promote the economic development of the regions of Quebec, paying special attention to those experiencing slow economic growth and inadequate employment, with a view to the enhancement of prosperity and employment in the long term. To carry out this mandate, the Agency largely draws on national priorities, including innovation, and economic development challenges specific to each region of Quebec.

The Agency seeks to enhance the competitive advantages specific to each of the regions and help them acquire new assets to better grasp the development opportunities associated with the emergence of an increasingly integrated, increasingly knowledge-based global economy in a context of sustainable development. The Agency works closely with a broad array of local and regional economic development organizations, other federal departments and agencies, and the Quebec government.

Innovation and economic adjustment of regions in difficulty are key Agency concerns.

The Agency's strategic intervention framework identifies three strategic outcomes: enterprise development, improvement of the environment for economic development of the regions, and development and renewal of community infrastructure.

To work toward the realization of the first two outcomes, the Agency has instituted, in consultation with the local economic milieu and in each region, forward-looking regional intervention strategies (RISs) geared to the development issues specific to each of the regions. The third strategic outcome consists in implementation of the Infrastructure Canada Program in Quebec, a special mandate entrusted to the Agency by the Government of Canada.

To fulfil its mandate, the Agency has at its disposal a range of financial assistance programs as well as various forms of non-financial assistance (for further detail, please refer to Part V).

Part II
REVIEW OF FACTORS INFLUENCING THE SUSTAINABLE DEVELOPMENT STRATEGY

2.1 Definitions

2.1.1 Basic definitions of sustainable development

The meaning of sustainable development varies from one individual to another. For instance, sustainable development for many is limited to environmental issues. This meaning is restrictive, since it does not allow for the economic and social facets of sustainable development. Before specifying the Agency's definition of sustainable development, here are some essential basic definitions, taken from the Commissioner of the Environment and Sustainable Development's Web site.[1]

In 1987, the World Commission on Environment and Development (the Brundtland Commission) released a report calling for the emergence of:

> *"... development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs."*

This definition was included in the amendments to the *Auditor General Act*.

The Brundtland Commission went on to state that:

> *"... sustainable development is not a fixed state of harmony, but rather a process of change in which the exploitation of resources, the direction of investments, the orientation of technological development, and institutional change are made consistent with future as well as present needs."*

Three essential elements of sustainable development are quality of life, integrated decision-making, and equity.

Quality of life
The concept of quality of life recognizes that Canadians value many different aspects of their life in society, including economic and social development and the preservation and improvement of environmental quality. Reconciling economic development, social equity and environmental quality is at the core of sustainable development. Clearly, Canadians want an economy that performs well. A healthy economy meets demands for job creation, economic security and improved living standards. It also allows Canada to pursue social objectives that are key elements of our quality of life — including health, education and protection of the environment — now and for generations to come.

Integrated decision-making
Reconciling development and environmental quality means paying particular attention to integrated decision-making. As the House of Commons Standing Committee on Environment and Sustainable Development has noted:

> *"The integration of environmental and economic considerations, along with the consideration of equity, is a fundamental underpinning of the concept of sustainable development."*

The connections among economic, social and environmental objectives need to be acknowledged, and any conflicts among them that may emerge should be dealt with openly, on the basis of full information and taking advantage of the best tools available.

Equity
The commitment to equity is a third element of sustainable development. Equity involves the fair distribution of the costs and benefits of development between the rich and the poor, among generations, and among nations. Equity also implies that we all have the means to meet basic needs, and that we are all entitled to basic rights.

[1] http://www.oag-bvg.gc.ca

2.1.2 Definition of sustainable development within the Agency

To agree on a definition of sustainable development that reflects its economic development mandate and the different issues that vary from one region to another, the Agency first characterized the concept by talking of *cost-effective sustainable development* and specified certain elements found in it, namely:

- rational management and efficient, sustainable use of resources
- environmental protection, rehabilitation and revitalization of degraded environments
- enhancement of residual resources
- productivity through pollution prevention and eco-efficiency
- development of "eco-friendly" substitute technologies and products
- increased equity among the regions.

Over the next year, the Agency undertakes to disseminate this definition and ensure it is understood consistently in all of the Agency's business offices.

2.2 Legal obligations

With respect to the environment, the Agency is subject to three specific statutes: the *Auditor General Act*, from which the obligation to draw up the Sustainable Development Strategy stems; the *Alternative Fuels Act*; and the *Canadian Environmental Assessment Act*.

The *Auditor General Act* was amended in 1995 to create the position of Commissioner of the Environment and Sustainable Development and identify 25 departments which have to table a Sustainable Development Strategy in Parliament every three years. The Commissioner's mandate is to ensure that progress is made with respect to the environment and sustainable development. She is required to table an annual report in this regard in which she reports on her assessment of the sustainable development strategies of the different departments and conveys her expectations as to the subsequent generation of strategies.

In Chapter five of her last report in fall 2002, the Commissioner identified paths for improvement: reporting, implementation of action plans, and leadership from senior management. In her report entitled *Sustainable Development Strategies — Making a Difference*,[1] she specified that for the third generation of SDSs she expects significant commitments with regard to departments' mandates, and a limited but clearly defined number of priorities, goals and objectives, with priority given to tangible results rather than activities, all drafted in simple language.

The *Alternative Fuels Act* enables Canada to exercise closer control over greenhouse gas emissions, in particular carbon dioxide, by encouraging the replacement of petroleum-based fuels for transportation. In this context, federal agencies are expected to purchase, where this is cost-effective and feasible, vehicles equipped with engines running on alternative fuels.

The *Canadian Environmental Assessment Act* came into force in 1995. This statute constitutes the legal foundation for federal environmental assessment practice. It guarantees that the environmental effects of projects in which the federal government participates are considered at the earliest project planning stage. Assessments are conducted jointly with the provinces.

[1] See http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/03sdd.html

2.3 *International summits and agreements*

2.3.1 World Summit on Sustainable Development

In Johannesburg in August 2002, more than 100 Heads of State and government and representatives of various interest groups — business and industry, labour unions, scientific community, farmers, local communities, Aboriginal peoples, non-governmental organizations (NGOs), women and youth — came together at the World Summit on Sustainable Development. This meeting may be considered the most important ever held on the integration of the imperatives of economic growth with those of social development and environmental protection, as defined as pillars of sustainable development 10 years earlier at the Earth Summit in Rio.

The topics covered included measures on the elimination of poverty; changes in unsustainable production and consumption; management of natural resources; sustainable development in the era of globalization; health and sustainable development; sustainable development of small developing island States, Africa and other regions of the world; and institutional framework and implementation of sustainable development.

2.3.2 Climate change and the Kyoto Protocol

Most scientists expect the average temperature to rise by three degrees by 2100. Since the Northern countries will be among the most affected by climate change, Canada is particularly vulnerable. Moreover, we are only just beginning to grasp the scale of the costs associated with climate changes such as warmer summers; higher smog levels in large urban centres; and more frequent extreme weather phenomena, such as drought in the Prairies, ice storms in Eastern Canada, or flooding in Manitoba and Quebec. Disturbance of ecosystems, whether fish or forest resources, also imposes costs. All this will have a significant impact on our economy, health and quality of life.

On December 17, 2002, Canada ratified the Kyoto Protocol and undertook to cut back its greenhouse gas emissions by 6% from their 1990 levels, by 2012.

The Kyoto Protocol targets a 30% reduction in greenhouse gases. In order to make it easier to grasp the implications of the Protocol, a number of definitions listed in the Kyoto Protocol are presented in Appendix I. The action plan for achievement of Canada's commitments may also be found on the Web at http://www.climatechange.gc.ca/plan_for_canada/index.html

Part III
SUMMARY OF SDS CONSULTATION AND EVALUATION

In order to build on the areas of strength in its last strategy, the Agency mandated Consulting and Audit Canada (CAC) to conduct an evaluation of that strategy, and at the same time to hold both internal and external consultations. The objective was to get "in the field" feedback through an independent third party.

3.1 Consultation highlights

The consultation took place at four levels: vis-à-vis personnel; vis-à-vis intermediary groups; vis-à-vis the Agency's main partners in sustainable development; and vis-à-vis a number of clients who have benefited from Agency programs for sustainable development projects. Details of the approach are provided in Appendix II.

Vis-à-vis personnel, the consultation highlighted the need to:

- provide the Agency with a simple, common definition of sustainable development
- develop tools to enable advisors to identify projects meeting sustainable development principles
- develop training on the use of these tools; this training should enable advisors to make the link more effectively between reduced pollution and increased productivity in an SME
- work in a network with the different economic agents and have enhanced access to scientific and technical expertise.

Vis-à-vis intermediary groups, the consultation highlighted the following:

- the importance of the Agency's financial contributions for the growth of partners serving the environment industry
- the quality of the business relationship with the Agency, their satisfaction in that regard, and the need for reinforcement
- possible solutions for better identification of projects' environmental results.

Vis-à-vis interdepartmental partners, the consultation highlighted the following:

- the need to expand the Enviroclub initiative
- operational success in complementary expertise, that is, for the Agency: financial and managerial evaluation of a project; for Environment Canada: scientific and technical evaluation; and for the National Research Council Canada — Industrial Research Assistance Program (NRC-IRAP): evaluation of processes and technologies
- the need to forge even closer links among partners, improve information-sharing, make resources and expertise better known to the business offices and develop common performance measurement indicators
- the need to expand the network and establish a co-operation agreement with Natural Resources Canada and its affiliated agencies, in particular in the perspective of climate change initiatives to be put in place
- the need to set up a co-ordination mechanism and develop a common approach to take advantage of the national budget envelopes available for sustainable development.

Vis-à-vis clients, the consultation highlighted:

- the ability of SME's to document the main environmental impacts generated or environmental results achieved by their production processes, so that the performance of the projects supported can be measured
- the need for the Agency to gear its information requests to the specific features of enterprises since production processes vary from one enterprise to another, as do environmental effects.

3.2 Evaluation highlights

3.2.1 External component

In terms of projects, the evaluation may be summarized as follows:

Between April 1, 2000 and December 31, 2002, the Agency contributed to the funding of 137 projects identified with respect to sustainable development, in the amount of $42.4 million. The total value of these projects in the Quebec economy was $188.3 million. The sustainable development projects fell into four categories:

- 62 projects for development of products, testing and experimentation, representing 74% of the Agency's $42.4 million in sustainable development expenditures
- 28 projects concerning pollution prevention, productivity and optimization — awareness and environmental management, representing 16% of the amount
- 27 commercialization projects, representing 7% of the amount
- 20 projects for studies and business plans, representing 3% of the amount.

Testing and experimentation projects target the development, testing and experimentation of new products that can, for instance, enhance local natural resources presenting potential for commercialization. These are high-risk projects, but in the great majority of cases they respond to a real need in the industry or the region.

Pollution prevention and testing and experimentation projects are areas of strength for sustainable development. These projects adopt an innovation-oriented approach and demonstrate that sustainable development means productivity gains and enhanced competitiveness for SMEs. **Enviroclubs** are an essential solution and a proven formula for reducing pollution and implementing sound environmental management practices within SMEs. The Agency contributes to several projects to optimize production in facilities devoted to the secondary or tertiary processing of natural resources. Some productivity projects can open up new windows of opportunity revealing a high potential for environmental results over the next few years.

Commercialization projects meet needs in the environment industry or respond to specific issues in the regions. These projects provide essential assistance to the environment industry so it can increase sales of environmental products or technologies.

Support projects meet ad-hoc needs of SMEs or respond to special issues in the regions. The evaluation highlighted the fact that many projects with strategic impact in sustainable development began with production of an opportunity study or a business plan.

3.2.2 Implementation of the Sustainable Development Strategy and partnership

In this respect, the evaluation may be summarized as follows:

Delivery of Agency programming falls to the 14 regional business offices, but most sustainable development projects are developed in only a few of those offices. Three business offices alone account for 45% of the projects and administer close to 60% of the Agency's contributions for sustainable development.

Solid partnerships are currently in place, making leading-edge scientific and technical expertise available to the Agency for project analysis and monitoring as well as performance measurement. They also enable it to organize delivery of its services to SMEs through specialized organizations. The latter leverage the Agency's contributions by maximizing the support it provides for SMEs.

On the interdepartmental front, the main partners are Environment Canada, Quebec Region and the NRC-IRAP, while within the environment industry they are *Enviro-Accès* (one of the three Canadian Environmental Technology Advancement Centres), *RÉSEAU Environnement* and the *Centre québécois du développement durable (Région laboratoire)*. Advisors in the regions also resort on a more ad-hoc basis in certain projects to the expertise of other Government of Canada departments and agencies in Quebec. In the field, and in relation to specific regional issues, they also work in networks with different regional agents, not-for-profit organizations (NPOs), agencies providing support for SMEs as well as research and information organizations. The evaluation brought out the fact that interdepartmental partnerships are effective, but could be developed even further.

3.2.3 Internal component

In terms of greening, the evaluation may be summarized as follows:

Within the Agency, tangible measures have been put in place to encourage a reduction in the use of paper by Agency employees and the introduction of multi-product recycling equipment in the different business offices.
The Agency also participated in the Enviroclub of federal facilities in Quebec, and has organized awareness-raising activities for its employees. The Sustainable Development Committee acts as an intermediary between Corporate Services and the business offices that have delegated a representative to the Committee.

An internal structure has been in place for several years to ensure implementation of the Agency's SDS.

The evaluation concluded, as did the consultation, that the notion of sustainable development varies within Canada Economic Development. The Agency must therefore acquire a common definition of sustainable development that must forge a better understanding of the link between the Agency's programs and the numerous types of projects associated with sustainable development.

In terms of performance measurement, the evaluation may be summarized as follows:

The scientific and technical expertise provided systematically by a federal partner leads to improved performance monitoring and measurement for the Agency, which will have to try to obtain the partner's support for a larger number of projects.

Canada Economic Development's client manufacturing enterprises are in a position to document the main environmental impacts generated or environmental results achieved by their production processes. But the Agency's information requests will have to be geared to the specific features of the enterprises' production processes and their main environmental effects.

The Agency will have to provide guidance and support for its advisors and clients for environmental performance measurement to become a reality.

Part IV
SUSTAINABLE DEVELOPMENT STRATEGY ACTION PLAN 2003-2006

Action plan summary

ACTION PLAN 2003-2006

1. Internal component

Goal:

To make the Sustainable Development Strategy a tool for change within the organization to further integrate sustainable development concerns into day-to-day operations.

Objectives:

- empower staff
- promote sustainable development
- continue greening
- ensure better environmental reporting.

2. External component

Goal:

To play a strategic role in advancing understanding and taking ownership of the principles of *cost-effective sustainable development* within SMEs in the regions of Quebec and with the Agency's different partners, both private and public in a perspective of financial, economic and social viability.

Objectives:

- encourage and help SMEs to adopt sustainable development practices in their operations
- foster development and commercialization of innovations in sustainable development
- foster development, dissemination and sharing of knowledge with respect to sustainable development to contribute to development and reinforcement of knowledge-based competitive advantages.

3. Implementation of the SDS - partnerships

Objective:

Reinforce existing partnerships and better co-ordinate Agency efforts with the different federal partners in Quebec.

4.1 Internal component

4.1.1 Goal

To make the Sustainable Development Strategy a tool for change within the organization to further integrate sustainable development concerns into day-to-day operations.

4.1.2 Objectives

First objective
Empower staff

The Agency will ensure that a single meaning of sustainable development circulates within the organization. The challenge is to clarify the concept of sustainable development and give it a "flavour" specific to the Agency's mandate that takes into account the different issues facing each region it serves. The Agency commits itself to disseminate the definition and ensure that the same meaning is used consistently throughout the organization.

The Agency will develop and provide specific training geared to managers in order to raise their awareness of sustainable development and the priorities stemming from it. This training should begin during 2004.

Also, by summer 2004, the Agency will develop integrated tools for advisors in the business offices in order to facilitate project analysis and monitoring, as well as monitoring and identification of anticipated environmental results in line with the specific nature of the production of each SME involved. The Agency will ensure that these tools are integrated with its other management tools. Training will be provided to skill all the advisors in the use of these tools by giving examples of concrete cases adapted to the situation in the field. The training sessions should begin during the 2004-2005 fiscal year.

The evaluation highlighted a number of advisors' expertise in the development of projects for sustainable development. In fact, some advisors are already far advanced in their understanding of sustainable development and its application at Canada Economic Development, and could act as mentors to those who so desire. As a result, mentoring will be offered to all Agency advisors, thus giving them the chance to benefit from the expertise acquired by some of their peers. Mentors will be available on an ongoing, voluntary basis.

Second objective
Promote sustainable development

This objective will be achieved on an ongoing basis during implementation of the new strategy, notably through promotion of best practices and highlighting of innovative projects both in-house and outside the Agency. The dissemination of information is expected to foster a better understanding of sustainable development as well as an enhanced ability to identify opportunities for action in that field. The dissemination of information should generate an emulation effect leading to exploration of new opportunities and creative approaches, too.

The Agency will also put forward ad-hoc initiatives evoking the main principles of sustainable development in order to foster a better understanding of the concept among all staff. These initiatives will be held throughout the implementation of the new strategy.

In June 2003, the Agency organized a lunch-time talk for all staff on the impact of implementing the Kyoto Protocol in Quebec.

Third objective

Continue greening

The measures associated with this objective are to:

- extend the multi-product recycling program from eight to 12 offices, where the infrastructure permits
- increase from 10 to 20 the number of Agency vehicles equipped with hybrid engines or an electromagnetic module to reduce atmospheric pollution (ECONOPRO® module)
- promote good practices with respect to sustainable development, for instance, two-sided printing and car-pooling
- promote telework from home or in connection with Public Works and Government Services Canada's "satellite office" project
- ensure that an updated sustainable development component is maintained in the handbook for new employees.

It should be emphasized that concrete steps have already been taken to reduce the use of paper by Agency employees and introduce multi-product recycling equipment in the business offices. The Agency also took part in the Enviroclub of federal facilities in Quebec, which ended in March 2003. Finally, it has organized awareness-raising activities for its employees.

In January 2004, two vehicles at the Agency are fitted with hybrid engines and eight are equipped with electromagnetic modules.

Fourth objective

Ensure better environmental reporting

Within the Government of Canada, much effort has been made to focus performance measurement on results rather than activities. The evaluation showed that the Agency could document the environmental results achieved by the projects it supports, particularly those with respect to pollution prevention, productivity and optimization, as well as testing and experimentation. In fact, the evaluation highlighted the fact that Canada Economic Development's manufacturing enterprise clients were in a position to document the main environmental impacts or results generated by their production processes. Nonetheless, as recommended in the evaluation, the Agency's information requests will have to be geared to the specific features of enterprises' production processes and their main environmental effects. This objective is closely linked to the first objective of empowering staff and developing integrated tools for advisors in the business offices.

Canada Economic Development has selected a limited number of performance indicators. For the internal component, these are development and use of tools for decision-making with respect to sustainable development, presence of advisors trained in sustainable development in the business offices, development of environmental indicators and implementation of strategic projects with interdepartmental partners.

4.2 External component

4.2.1 Approaches tailored to differing regional issues

In drawing up its Sustainable Development Strategy, the Agency keeps its economic development mandate in mind. Moreover, application of the principles of sustainable development can vary from one region to another, in line with the different sustainable development issues found in the regions.

For the resource regions, the issue of sustainable development is above all associated with the exploitation of natural resources. The challenge is therefore to find new ways of ensuring the durability of renewable resources and maintaining an acceptable level of activity in traditional sectors; to upgrade secondary waste processing in order eventually to derive market value from it; and to create employment in regions with declining vitality following the exhaustion of natural resource exploitation activities and the exodus of young people. For instance, the Agency supports projects such as enhancement of marine residue in the Gaspé or restoration of mining sites in Abitibi through the development of environmental technologies and processes in the mining sector.

Major urban centres are faced with problems of highway congestion, the associated increase in greenhouse gas emissions, and pollution in general. There are also issues of sustainable development in connection with waste management and water treatment in both rural and urban regions. In this regard, the Agency participates in numerous projects, including upgrading of generated biogas; experimentation with electric vehicles; demonstration and evaluation of biodiesel in real-use conditions; development and demonstration of a wastewater and industrial sludge treatment process; commercialization of a pork manure treatment technology; and production of fertilizer from treated pork manure.

4.2.2 Goal and Objectives

The goal is to play a strategic role in advancing the understanding and ownership of the principles of sustainable development among SMEs in the regions of Quebec and with the Agency's different partners, both private and public, in a perspective of financial, economic and social viability.

The objectives of the 2003-2006 SDS are integrated with the Agency's plans and priorities.[1] They reflect the priorities of the Government of Canada and the Industry Portfolio, notably with respect to innovation, eco-efficiency and development of technology, processes, products and services fostering enhancement of natural resources and residues, or by contributing to greenhouse gas reduction objectives under the Kyoto Protocol on Climate Change.

This strategy emphasizes the areas of strength identified in the evaluation of the previous strategies, namely:

- adoption of new business practices aimed at increasing productivity through pollution prevention and eco-efficiency
- development and commercialization of innovations associated with sustainable development
- partnerships with Government of Canada departments and agencies and environment industry representatives for the evaluation of projects and delivery of services with respect to sustainable development.

In support of the development of innovative enterprises, the Agency will foster the development, dissemination and sharing of knowledge with respect to sustainable development in order to contribute to the development and reinforcement of knowledge-based competitive advantages.

[1] The Agency's reports on plans and priorities are available on the Web at http://www.dec-ced.gc.ca.

Strategic outcome #1

Enterprise Development through sustainable development

In a context of globalization and freer markets, enterprises' environmental and even social performance is increasingly integrated into the decision-making of consumers and corporate clients. Enterprises have to show vision in order to respond rapidly to changing market needs, in time with ever-shorter development and commercialization cycles. To support enterprises in this process, the Agency will continue to facilitate their access to new competencies associated with sustainable development, notably through raising of awareness and assistance for the completion of productivity projects through pollution prevention and eco-efficiency.

Objective

Encourage and help SMEs to adopt sustainable development practices in their operations.

Under its third SDS, the Agency continues to raise enterprises' awareness and encourage them to adopt new business practices which translate, for instance, into the establishment of tangible pollution prevention and eco-efficiency measures, in order to help them maintain and reinforce their competitiveness. The Agency will make it possible for 120 SMEs to carry out concrete in-plant productivity projects through pollution prevention and for 500 others to be made aware of new business practices associated with sustainable development.

The Agency provides financial support for eco-efficiency or pollution prevention projects aimed at enhancing enterprises' productivity, competitive capability and market positioning. For further information on the concept of eco-efficiency, please refer to Appendix III.

The ***Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM)*** project has developed processes and set up activities to enhance forest land owner groups' performance in terms of reducing the impact of their operations on the environment. It has also sought to introduce rational, efficient long-term management of forest resources in a perspective of sustainable development and eco-efficiency.

The evaluation brought out the fact that the Enviroclub concept, developed by Environment Canada in conjunction with the Agency and NRC-IRAP, is a proven formula for encouraging SMEs to adopt pollution control measures and implement sound environmental management practices. The Agency will therefore continue its efforts to establish 10 or so Enviroclubs throughout Quebec. At the term of three SDS's, or after close to 10 years, the Enviroclubs will have helped raise awareness of new business practices associated with sustainable development of some 800 manufacturing SMEs, considered among the most innovative in Quebec, or approximately 10% of Quebec's manufacturing firms.

An **Enviroclub** is a group of 15 or so enterprises in the same region or sector of activity which benefit from funding and consultants' expertise to carry out a tangible in-plant pollution prevention project. Through practical, interactive workshops, for instance, participants explore the different means of optimizing the use of energy or raw materials and reducing pollutant emissions. Environmental gains for three Enviroclubs have already been identified, namely:

- reduced CO_2 emissions corresponding to annual consumption by 5,000 vehicles
- reduced use of petroleum products equivalent to 6,000 barrels
- reduced use of water corresponding to annual consumption by 400 people
- reduction in hazardous waste production of some 25 fully-loaded trailer trucks
- reduced natural gas use corresponding to annual consumption by 108 houses
- reduction in wasted lumber corresponding to 10,000 trees.

Objective

Foster development and commercialization of innovations in sustainable development.

In its third SDS, the Agency intends to foster the development and commercialization of innovations in sustainable development. More specifically, the Agency will enable some 40 enterprises to experiment with new technologies or processes associated with the exploitation of natural resources. It will also make it possible to back 25 projects to support SMEs wishing to commercialize their products on international markets.

The Agency provides financial support to enterprises directly or through specialized organizations which raise SMEs' awareness and provide them with technical support or guidance services for:

- carrying out feasibility studies
- carrying out development, testing or experimentation work
- pre-commercial demonstration
- design or implementation of commercialization plans.

Development of innovation

The Agency targets the development and perfection of products, processes and technologies for the resolution of environmental issues, development of substitute products and enhancement of natural resources and residues. These are high-risk projects which respond, however, to needs in the industry or the region. The projects are varied and can be grouped together in the following categories: feasibility studies, development of new processes and techniques, development of new products, scaling, tests and technological adjustment.

In the long term, the development of innovation will help better preserve resources for future generations, that is, inspire a new perspective concerning natural resources, find new niches for better management of unharvested resources, prolong the life of a good number of non-renewable resources, foster their renewal where possible, and enhance residue generated through the conventional use or processing of natural resources.

Premier Tech 2000 ltée in 2001 set up a global innovation acceleration program aimed at carrying out 32 R&D projects leading to the development and marketing of 55 new products in several fields (wastewater treatment; biological products for horticulture and agriculture; flexible industrial bagging and stationary or mobile sieving; and recycling of organic and inorganic matter).

Centre techno-pneu inc. produces remoulded and retreaded tires for heavy trucks and automobiles from the bodies of old tires. The project is a technological breakthrough for the enterprise. Indeed, through the acquisition of new technology, the enterprise will be able to raise its output from 300 to 1,000 tires a day by adding merely 10 employees to the current workforce of 60. The reduced pressure on the environment is highly significant, as the project will lead to the recovery of 200,000 tires instead of 65,000. These used tires would usually end up in landfill sites.

The activities of **Montreal Centre of Excellence in Brownfields Rehabilitation (MCEBR)** have a highly palpable direct impact on enterprises. Acting among other things as a platform for discussion and co-operation among the different players, the MCEBR opens up scientific and business opportunities for those applying to it. It also encourages the acquisition of advanced technologies, as well as dialogue among governments, cities, industries and the various organizations with regard to technological needs and development of an effective strategy with respect to rehabilitation of contaminated urban sites.

GSI Environnement inc. has developed a competitive technology for dehydration of sludge from septic tanks, as well as swath and pile composting equipment and technology, and offers technologies for management of contaminated soils and special waste.

Development of commercialization

The Agency intends to improve enterprises' access to specialized information on market trends and opportunities, raise their awareness of the challenges of these new trends with respect to commercialization and develop their competencies with regard to export development, market penetration and marketing. Environmental issues represent business opportunities for commercializing more efficient new processes, technologies, substitute or "green" products, and services.

To that end, the Agency will support specialized organizations that offer enterprises export-oriented consulting services, expertise and guidance services. It will support the organization of conferences, seminars and workshops for business people as well as the establishment and facilitation of knowledge-sharing networks. The Agency will continue to provide enterprises with support for the development or implementation of commercialization plans.

The market development service, ***RÉSEAU environnement***, proposes to bring the Quebec environmental products and services industry better knowledge of business prospects and increased support for access to outside markets and foreign business contacts. Its objective is to increase the number of SMEs actively exporting. Indeed, since March 2001, it has facilitated access to foreign markets for more than 50 SMEs, for a total of 66 interventions. Six new enterprises were prompted to prospect with a view to initiate international activities.

The Agency supports the **Sustainable Cities Initiative** (SCI), which aims to increase the proportion of Quebec SMEs actively exporting from the present 10% to 25% or 30%. It is estimated that the market represented by sustainable cities is important in view of the world urban population increase over the next 25 years and the inherent problems of water (availability and salubrity) that have become international political and public health issues. The SCI is an innovative co-operation and international trade program with a multi-sector approach (energy, telecommunications, housing, environment, water, city planning, transportation, tourism and waste).

Strategic outcome #2

Improvement of the environment for economic development through application of sustainable development principles

Since enterprises' ability to innovate is largely dependent on an array of external resources (research centres, institutions, university chairs, and support organizations), it is important to support research, development and knowledge-sharing with respect to sustainable development. The goal of this support is to enable the regions and all industrial sectors to take advantage of new knowledge-based competitive advantages. This will lead to identification of new business opportunities and increased contact with much larger markets.

Objective

Foster development, dissemination and sharing of knowledge with respect to sustainable development to contribute to development and reinforcement of knowledge-based competitive advantages.

Under its third SDS, the Agency wishes to continue to provide financial support for research centres, institutions and university chairs in order to foster sharing, networking and dissemination of knowledge with respect to sustainable development. In concrete terms, the Agency plans to carry out 15 projects in this area.

Development of the knowledge field is crucial for fostering innovation. The Agency wishes to continue to support the existing co-operation among enterprises, research centres and government agencies with respect to development of new technologies and products with high commercial potential, in particular concerning the environment. Over the past few years, the Agency has indeed taken great pains to support R&D (technological platform, wind energy experimentation consortium and electric vehicle platform) so as to enable Quebec enterprises to benefit from the latest innovations in sustainable development and be more competitive.

The Agency will provide its support to organizations for the production and dissemination of information, economic analyses or development opportunities likely to lead to the creation or reinforcement of distinctive competitive advantages in their community, region or economic sector. This may involve the organization of learning sessions,

symposiums or learning-sharing networks, and the development of mobilizing strategies. The Agency also provides financial support for scientific research projects and projects to disseminate the results of research, and for development of scientific and technical knowledge, implementation of pre-commercial research projects, and development of scientific networks likely to create a ripple effect on economic activity in a community, region or economic sector.

The trend chart experimentation project with the ***Centre québécois de développement durable*** should lead to support for the development planning and implementation process at the regional level and for making its sustainable development focus operational. The trend chart on the state of the Saguenay—Lac-Saint-Jean should provide an overview of the region in terms of seven aspects (human development, environment, social systems, economy, resource management, land use and culture). The knowledge acquired through the trend chart will make it possible to take tangible steps in a perspective of continuous improvement. If the results of this experimentation are conclusive, this trend chart could be used as an example for other Quebec regions interested in identifying avenues for intervention in sustainable development.

The **Interuniversity Reference Centre for Life Cycle Assessment, Interpretation and Management of Products, Processes and Services (CIRAIG)** is a research unit comprising some 30 researchers and postgraduate students from several university-level institutions, including the *École Polytechnique*, University of Montreal, *École des Hautes Études Commerciales de Montréal* (HEC) and *Université Laval* in Québec City. The CIRAIG is also working with the *Université du Québec à Montréal*, the *Université du Québec à Trois-Rivières*, the *Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue* and the Swiss Federal Institute of Technology Lausanne, Switzerland (*École Polytechnique Fédérale de Lausanne*) on specific industrial applications or major fundamental themes associated with the life cycle of products and services. The CIRAIG offers activities involving research and guidance for conducting life cycle assessment (LCA) for enterprises and governments as well as the development of eco-indicators. The project consists in setting up a knowledge network with respect to development and adoption of eco-efficient management practices involving management of product and service life cycles. Establishment of the network will help enhance knowledge concerning the integration of life cycle management in enterprises and governments and ensure the dissemination of results.

In February 2003, the **University of Sherbrooke's *Association de la Maîtrise en environnement*** organized a symposium in conjunction with the *Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie* entitled "Energy: efficiency and durability". This symposium, attended by 252 people, including some 60 SMEs, had several objectives, in particular to develop special links with Quebec and other Canadian enterprises working in the environment field, discuss the economic and environmental opportunities that efficient energy management can afford and give enterprises concrete tools for harnessing business opportunities generated by efficient, clean energy.

Strategic outcome #3

Development and renewal of community infrastructure

The third strategic outcome consists in implementation of the Infrastructure Canada Program in Quebec, under a special mandate entrusted to the Agency by the Government of Canada.

The Agency is responsible for implementation of the Infrastructure Canada-Quebec program. This program was set up to enhance Canadians' quality of life and has three components:

- drinking water and wastewater infrastructure
- local transportation infrastructure
- projects with urban or regional economic impact.

While this program is not linked to the Sustainable Development Strategy, a large number of projects contribute to attainment of the main objectives of sustainable development. These projects include:

- experimentation with a technology meeting the needs of most sanitary landfill sites in Quebec and leading to the development of Quebec expertise and enhanced environmental management
- experimentation with an innovative nanofiltration system for water treatment that could be used for 80% of the Quebec population who are supplied by surface water
- contribution to a rail infrastructure project leading to reduced greenhouse gas emissions through intermodal transfer and reduced impact from heavy truck traffic on the highway system, in particular on the Québec Bridge
- contribution to creation of a public broadband electronic communication network for Gaspésie, enabling the entire region to be every bit as competitive as other regions by fostering its inclusion in the knowledge economy.

4.3 Implementation of the Sustainable Development Strategy in partnership

Beyond the specific objectives of the internal and external components, under its third SDS, the Agency wishes to strengthen existing partnerships and co-ordinate its efforts more effectively with the different federal partners in Quebec.

The Agency has teamed up with a broad network of development players in all regions of Quebec. In fact, solid interdepartmental partnerships are currently in place, placing leading-edge scientific and technical expertise for project evaluation and monitoring at the Agency's disposal. Partnerships with specialized private or public organizations, for their part, lead to the delivery of services to SMEs and maximize the support provided for them. Interdepartmental and private partnerships were an area of strength in the Agency's second Sustainable Development Strategy.

For instance, the Agency has a co-operation agreement with Environment Canada, Quebec Region for promotion of enterprises' participation in Government of Canada programs and services for the design and commercialization of innovative technologies, products and services, for sustainable development and for enhancement of enterprises' environmental performance. Other partnerships have also been developed, notably with the National Research Council Canada to harmonize and reinforce the services offered to innovative SMEs, enabling them to benefit from value-added advice, strategic intelligence and funding associated with innovation. The Agency has also established a partnership with Agriculture and Agri-food Canada to increase the innovation capability and productivity of enterprises in the agri-food sector. This horizontal partnership especially targets testing and experimentation projects for innovative products and processes in a perspective of knowledge transfer and commercialization. Also, in the mining sector, the Agency works closely with the CANMET Mineral Technology Branch of Natural Resources Canada to promote enterprises' participation in federal R&D programs and services, design and dissemination of technological information and assistance for economic development.

As to partnerships with the public and private sectors, a new partnership was set up among the Forest Engineering Research Institute of Canada (FERIC), Canada's Wood Products Research Institute (FORINTEK) and the Canadian Forest Service (CFS). This partnership offers SMEs a network of expertise and considerable access to knowledge and new technology. Each partner provides expertise developed in its area of competency: the CFS in R&D in order to improve the durability of forests; FERIC in harvesting and transportation of lumber; and FORINTEK in process optimization.

Part V
AGENCY'S FINANCIAL AND NON-FINANCIAL ASSISTANCE

5.1 *Financial assistance programs (grants and contributions)*

The Agency's contribution to the economic development of the regions of Quebec and sustainable development is realized through financial assistance in the form of contributions or, more rarely, grants.

5.1.1 Overview

The Agency's support for enterprises, organizations and local and regional development agents primarily takes the form of financial assistance under programs.

Programs relative to the Agency's core mandate:

- Program of assistance for development of SMEs in Quebec (IDEA-SME)
- Regional Strategic Initiatives (RSI) Program
- Community Futures Program (CFP)
- Canadian Support Program for the Gaspésie and the Îles-de-la-Madeleine Economy.

Program relative to the special mandate from the Government of Canada:

- Infrastructure Canada Program.

Other programs with which the Agency is associated:

- *Canada Small Business Financing Act* (CSBFA)
- Softwood Industry and Community Economic Adjustment Initiative contribution program (SICEA)
- Canadian Apparel and Textile Industries Program (CATIP)
- Program for Export Market Development (PEMD).

5.1.2 Details

Program of assistance for development of SMEs in Quebec

The IDEA-SME program primarily targets enterprise development. Its goal is to foster the growth of business generated by enterprises in all Quebec regions by facilitating, among other things, access to relevant information, awareness of enterprises' development issues, establishment of strategic enterprises, and consolidation of their competitiveness through new business practices, innovation and commercialization. In this way, this program fosters realization of the regions' economic development potential leading, in the long term, to enhanced prosperity and sustainable employment.

Regional Strategic Initiatives Program

This program involves developing and implementing strategies and action plans fostering the creation of a socio-economic environment conducive to reinforcing the assets and competitive advantages of Quebec regions with a view to enabling them to realize their economic development potential, leading in the long term to lasting improvement in prosperity and employment. The program is used to support major initiatives likely to have a strategic impact on the regional economy, in response to major regional issues identified through a process of local consultation, dialogue and mobilization. The projects and activities stemming from it permit great flexibility and can take various forms, in line with the needs of a single region or a given group of regions.

Community Futures Program

This national program provides support for communities in all parts of the country to help them take charge of their own local economic development. In Quebec, the CFP financially supports 57 Community Futures Development Corporations (CFDCs), it also provides support for 14 Community Economic Development Corporations (CEDCs) and nine Business Development Centres (BDCs).

Canadian Support Program for the Gaspésie and the Îles-de-la-Madeleine Economy

This program is a special measure to improve the economic situation in the Gaspé. It is in addition to the Agency's regular activities and gives priority to: enhancement of federal infrastructure; development of medium-sized enterprises; young people; local empowerment; and emerging initiatives.

Infrastructure Canada Program

Within the framework of the pan-Canadian Infrastructure Program under Treasury Board responsibility, a Canada-Quebec Agreement was signed in October 2000. The objective of this agreement was to upgrade municipal, urban and rural infrastructure in the province as well as improving Quebecers' quality of life. The Agency acts on behalf of the Government of Canada as the federal department responsible for implementation in Quebec.

Canada Small Business Financing Act

The objective of the *Canada Small Business Financing Act* is to encourage participating lending institutions to increase the availability of loans for the establishment, expansion, modernization and upgrading of small business enterprises. Application of this Act, including all administrative arrangements and performance information, is the responsibility of the Department of Industry.

Softwood Industry and Community Economic Adjustment Initiative contribution program

The SICEA is a special initiative under the responsibility of Industry Canada whose implementation falls to the regional development agencies. Its goal is to generate long-term economic spinoffs in the regions and communities affected by the lumber trade dispute, primarily by supporting projects to reinforce community capabilities, diversify local economies and enhance productivity.

Canadian Apparel and Textile Industries Program

Through the IDEA-SME program, the Agency will implement part of the new Canadian Apparel and Textile Industries Program established by Industry Canada to help those industries adjust to the potential effects of the *Least Developed Countries Market Access Initiative*. Apparel and textile enterprises in Quebec will thus be able to benefit from contributions to carry out projects aimed at making them more innovative and ready to pursue new market opportunities.

Program for Export Market Development

The PEMD is a national program which helps small enterprises exporting for the first time, or wishing to penetrate a new market, to find and exploit outlets for their products and services as well as opportunities for tendering for capital projects abroad. The Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) is responsible for PEMD budgets and spending. But, in agreement with DFAIT and in direct association with its economic development mandate, the Agency delivers the program to enterprises in the regions of Quebec.

5.2 *Non-financial assistance*

In synergy with financial assistance from the Agency, various forms of non-financial assistance contribute to enterprise development and improvement of the environment for economic development of the regions. In some cases, these non-financial support measures are implemented by Agency personnel, in others by organizations that the Agency provides with financial assistance to enable them to deliver services to enterprises or local economic development agents. Non-financial assistance takes several forms, depending on the planned result, notably:

- Dissemination of general and specialized information for SMEs. Informing, and raising the awareness of economic development agents concerning new, emerging development issues.

- Non-financial support for development of enterprises' and local economic development agents' business capabilities and networks. As an illustration, this assistance takes the tangible form of participation in the organization and staging of workshops, seminars, learning-sharing groups (in sustainable development, for instance) and events fostering the establishment of business networks. The assistance is aimed particularly at enabling development agents to acquire competencies and knowhow in various specialized fields.

- Non-financial support for development players, at several stages in their progression and by a variety of means, to help them develop, implement and monitor projects with strategic impact. A number of organizations the Agency supports financially provide sustained support, in an incubation context, for enterprise management teams in their pre-startup or startup phases.

- Through the Agency's permanent presence in each region of Quebec, its participation in the different forums and events marking the economic development of each region, its active listening with respect to communities' concerns, its support for the organization of consultations and its approaches within the federal government machinery, Canada Economic Development helps the local economic milieu take part in defining the economic development policies and priorities of the Agency and the Government of Canada. The Agency also promotes the interests of Quebec's regions and SMEs within the Government of Canada.

Appendix I

Definitions from the Kyoto Protocol

To make it easier to understand the implications of the Protocol, here are some of the main definitions used in the Kyoto Protocol:

Climate change

means a change of climate which is attributed directly or indirectly to human activity that alters the composition of the global atmosphere and which is in addition to natural climate variability observed over comparable time periods.

Adverse effects of climate change

means changes in the physical environment or biota[1] resulting from climate change which have significant deleterious effects on the composition, resilience or productivity of natural and managed ecosystems or on the operation of socio-economic systems or on human health and welfare.

Greenhouse gases

means those gaseous constituents of the atmosphere, both natural and anthropogenic, that absorb and re-emit infrared radiation.

Sink

means any process, activity or mechanism which removes a greenhouse gas, an aerosol or a precursor of a greenhouse gas from the atmosphere.

[1] Biota: the flora and fauna of a region.

Appendix II

Internal and external consultations

The following consultation process was adopted:

Vis-à-vis personnel
Topics addressed within the Agency, with a number of managers, advisors and members of the Sustainable Development Strategy committee included the definition of sustainable development, project opportunities, project analysis, available decision-making tools, co-operation with partners, networking with local economic agents, project follow-up and performance measurement, planned results and environmental effects, training and support needs, suggestions and personal concerns.

Vis-à-vis partners
Topics addressed with partners involved in implementation of the Sustainable Development Strategy included the resources and expertise made available by the Agency, performance indicators and measurement, intervention in projects to which the Agency contributes, funding of services delivered by the Agency, constraints and suggestions for improvement, satisfaction and expectations for the next SDS.

Vis-à-vis clients
Topics covered with clients who have done business with the Agency for projects linked to sustainable development included explanation of the production process and environmental impacts or effects, knowledge and the possibility of documenting the environmental results achieved, and the support necessary for performance measurement.

The individuals consulted came from both within the Agency and outside:

Personnel:

Twenty-six advisors in nine regional business offices serving the Île-de-Montréal, Montérégie, Laval—Laurentides—Lanaudière, Québec—Chaudière-Appalaches, Estrie, Saguenay—Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord and Abitibi-Témiscamingue regions.

Five managers and advisors attached to Corporate Services, namely, the Interregional Intervention and Partnership Branch; Planning and Strategic Orientations Branch; Quality, Information and Technology Branch; and Administrative Services.

Twenty members of the Agency's Sustainable Development Committee.

The discussions covered 48 sustainable development projects, divided into four types: studies and business plans; product development, testing and experimentation; commercialization; and pollution prevention, productivity and optimization, awareness and environmental management.

Partners:

Two interdepartmental partners for access to scientific and technical expertise in project analysis, follow-up on projects and performance measurement, namely, Environment Canada, Quebec Region and the National Research Council Canada — Industrial Research Assistance Program.

Three environment industry partners for project management and delivery of services to SMEs, namely, *Enviro-Accès*, *RÉSEAU Environnement* and the *Centre québécois du développement durable (Région laboratoire)*.

Clients:
A sampling of five enterprises representative of varied sustainable development issues in two Quebec resource regions.

Three enterprises active in the enhancement and processing of resources, giving added value to raw materials: wood products and marine products.

One enterprise in the field of horticultural, environmental, biotechnological, packaging and screening products and equipment.

One enterprise offering forestry equipment-cleaning products and services.

Appendix III

Eco-efficiency

The Agency defines eco-efficiency as a management philosophy of doing more with less. This approach favours the production of high-value-added goods and services, while reducing resource consumption and the associated waste and pollution. In practice, eco-efficiency is attained when the following objectives are achieved: increasing product or service value; reducing use of resources; reducing environmental impact; and reducing the costs associated with the treatment, or enhancing the value, of residues or waste. Because of the cost savings associated with each of these objectives, it is beneficial to achieve them.

Eco-efficiency gives enterprises several competitive advantages, including:

- reduced costs through more efficient use of energy, water, and raw and finished materials
- reduced risk and liability by "designing out" the need for toxic substances
- increased revenue through enhancement of residues
- enhanced brand image through marketing and communicating the efforts of enterprises which show more respect for the environment
- increased productivity and employee morale through closer alignment of the enterprise's values with respect for the environment and enhanced occupational safety
- improved environmental performance by reducing greenhouse gas emissions and increasing the reuse (enhancement) of residues.

To achieve these advantages, heads of enterprises have to adopt a systemic approach to environmental management and prompt their enterprises' different functions to subscribe to the principles of eco-efficiency. These advantages lie in:

- Management: business executives can make better decisions if they are well informed as to the opportunities offered by eco-efficiency, which affords either savings or new business opportunities and markets and provides comparative advantages.
- Product design and development: the enterprise can save by using fewer materials to manufacture its products; it can also increase their life cycle for its clients' benefit.
- Production and distribution: the enterprise can make savings and enjoy access to new markets by optimizing the use of resources and manufacturing processes, and minimizing waste.

Appendix IV

SDS team

Writing team members

Project leader
Claude Lussier, Director, Planning and Strategic Orientations

Project manager
Arlette Dion, Senior Advisor, Planning and Strategic Orientations

Editorial board
Roland Bouchard, Advisor, Île-de-Montréal Business Office
Johanne Michaud, Advisor, Interregional Intervention and Partnership
Jean-Pierre Racine, Advisor, Planning and Strategic Orientations
Sylvain Savage, Manager, Interregional Intervention and Partnership

Review committee
Jean-Philippe Charbonneau, Advisor, Île-de-Montréal Business Office
Guy Collin, Administrator, Resource Management
Robert Lavoie, Advisor, Saguenay—Lac-Saint-Jean Business Office
Line Maurel, Advisor, Communications
Philippe Taillon, Advisor, Laval—Laurentides—Lanaudière Business Office

In charge of SDS implementation

François Yassa, Director General, Interregional Intervention and Partnership

In charge of SDS performance measurement

Daniel Marchand, Advisor, Quality and Performance Measurement Management
Maurice Turcot, Advisor, Quality and Performance Measurement Management

Other SDS committee members

Lucie Authier, Isabelle Beaudin, Marie Boisvert, Denis Dion, Daniel Ezra, Serge Legris, Louise Martineau, Julie O'Shea, Suzie Roy, Dominique Gagné and Sylvie Verdon

Consultant

André Bougie, Consulting and Audit Canada

Graphic design

Josée Gaudreault graphiste inc.

Développement économique Canada pour les régions du Québec

Canada Economic Development for Quebec Regions

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2003-2006

Pour un développement durable rentable

www.dec-ced.gc.ca

Canada

Développement économique Canada

Stratégie de *développement durable*

Plan d'action 2003-2006

BUREAUX D'AFFAIRES

Abitibi-Témiscamingue

(819) 825-5260
1 800 567-6451
(819) 825-3245
val-dor@dec-ced.gc.ca

Bas-Saint-Laurent

(418) 722-3282
1 800 463-9073
(418) 722-3285
rimouski@dec-ced.gc.ca

Centre-du-Québec

(819) 478-4664
1 800 567-1418
(819) 478-4666
drummondville@dec-ced.gc.ca

Côte-Nord

(418) 968-3426
1 800 463-1707
(418) 968-0806
sept-iles@dec-ced.gc.ca

Estrie

(819) 564-5904
1 800 567-6084
(819) 564-5912
sherbrooke@dec-ced.gc.ca

Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

(418) 368-5870
1 866 368-0044
(418) 368-6256
gaspe@dec-ced.gc.ca

Île-de-Montréal

(514) 283-2500
(514) 496-8310
montreal@dec-ced.gc.ca

Laval — Laurentides — Lanaudière

(450) 973-6844
1 800 430-6844
(450) 973-6851
laval@dec-ced.gc.ca

Mauricie

(819) 371-5182
1 800 567-8637
(819) 371-5186
trois-rivieres@dec-ced.gc.ca

Montérégie

(450) 928-4088
1 800 284-0335
(450) 928-4097
longueuil@dec-ced.gc.ca

Nord-du-Québec

(514) 283-8131
1 800 561-0633
(514) 283-3637
nordqc@dec-ced.gc.ca

Outaouais

(819) 994-7442
1 800 561-4353
(819) 994-7846
gatineau@dec-ced.gc.ca

Québec — Chaudière-Appalaches

(418) 648-4826
1 800 463-5204
(418) 648-7291
quebec@dec-ced.gc.ca

Saguenay — Lac-Saint-Jean

(418) 668-3084
1 800 463-9808
(418) 668-7584
alma@dec-ced.gc.ca

Siège social, Montréal

(514) 283-6412
(514) 283-3302

Direction générale de la liaison et de la représentation interministérielle, Gatineau

(819) 997-7716
(819) 997-8519

Adresse Internet de Développement économique Canada :
www.dec-ced.gc.ca

Rapport publié par

Développement économique Canada
pour les régions du Québec
Montréal (Québec) H4Z 1E8
www.dec-ced.gc.ca

Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

No de cat. : C90-4/63-2003

ISBN : 0-662-67718-8

Photo éoliennes : Gaétan Beaulieu,
© Le Québec en images, CCDMD

Imprimé au Canada
avec produits recyclés et encre végétale
janvier 2004

Table des matières

Message de la ministre 3

Introduction 4

Partie I **Profil de Développement économique Canada** 5

Mandat et stratégie d'intervention 6

Partie II **Examen des facteurs d'influence de la Stratégie de développement durable** 7

2.1 Définitions 8
2.1.1 Définitions de base du développement durable 8
2.1.2 Définition du développement durable au sein de l'agence 9
2.2 Obligations légales 9
2.3 Sommets et accords internationaux 10
2.3.1 Sommet mondial sur le développement durable 10
2.3.2 Les changements climatiques et le Protocole de Kyoto 10

Partie III **Bilan de la consultation et de l'évaluation de la SDD** 11

3.1 Faits saillants de la consultation 12
3.2 Faits saillants de l'évaluation 13
3.2.1 Volet externe 13
3.2.2 Mise en œuvre de la stratégie de développement durable et partenariat 14
3.2.3 Volet interne 14

Partie IV **Stratégie de développement durable, plan d'action 2003-2006** 15

Tableau synthèse du plan d'action 16
4.1 Volet interne 17
4.1.1 But 17
4.1.2 Objectifs 17
4.2 Volet externe 19
4.2.1 Différentes approches selon les problématiques 19
4.2.2 But et objectifs 19
4.3 Mise en œuvre de la stratégie de développement durable en partenariat 24

Partie V **Aide financière et aide non financière de l'agence** 25

5.1 Programmes d'aide financière (contributions et subventions) 26
5.1.1 Aperçu 26
5.1.2 Détails 26
5.2 Aide non financière 28

Annexe I **Définitions extraites du Protocole de Kyoto** 29
Annexe II **Consultations interne et externe** 30
Annexe III **Éco-efficacité** 31
Annexe IV **Équipe de la SDD** 32

Message de la ministre

C'est avec enthousiasme que je vous présente la troisième Stratégie de développement durable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec pour la période 2003-2006.

Cette nouvelle stratégie arrive à point nommé puisqu'elle suit la rencontre historique du Sommet mondial sur le développement durable, tenue à Johannesburg en août 2002, qui a réuni plus d'une centaine de chefs d'État et de gouvernement, dont le premier ministre du Canada, et des représentants de divers groupes d'intérêt. Cette réunion est considérée comme la plus importante jamais consacrée à la conjugaison des impératifs de la croissance économique avec ceux du développement social et de la protection de l'environnement, piliers du développement durable. D'ailleurs, c'est lors de cette rencontre que le premier ministre du Canada a annoncé qu'il ratifierait le Protocole de Kyoto, ce qui a été fait en décembre 2002.

Dans la foulée de ces événements, il appert que le développement durable est non seulement devenu une réalité incontournable pour les administrations publiques, mais également un domaine représentant un vaste potentiel économique et de nouvelles occasions d'affaires pour nos petites et moyennes entreprises (PME). Je suis convaincue que la nouvelle stratégie de l'agence permettra aux intervenants des milieux économiques de capitaliser davantage sur ces possibilités.

La stratégie 2003-2006 tient compte des priorités du gouvernement du Canada et de celles du portefeuille de l'Industrie, notamment en matière de réduction des gaz à effet de serre (GES) et d'innovation, d'éco-efficacité, de développement de technologies, de procédés, de produits et services favorisant la valorisation des ressources naturelles et des matières résiduelles.

La stratégie 2003-2006 met l'accent sur le développement des entreprises et, plus spécifiquement, sur l'augmentation de leur productivité par la prévention de la pollution et l'éco-efficacité, sur l'augmentation de leur capacité d'innover et de développer de nouvelles sphères d'activités liées au développement durable. En appui à la croissance des entreprises innovantes, l'agence favorisera l'avancement, la diffusion et le partage des connaissances en développement durable pour contribuer à l'émergence et au renforcement d'avantages compétitifs fondés sur le savoir. Clairement, donc, la nouvelle Stratégie de développement durable permettra à nos PME de capitaliser sur le vaste potentiel économique offert par le développement durable ainsi que les nouvelles occasions d'affaires en découlant.

Finalement, la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie de développement durable renforcera un des éléments clés guidant les politiques du gouvernement du Canada depuis les dernières années, c'est-à-dire la volonté d'aborder, de façon équilibrée, les défis qui se posent aux Canadiennes et aux Canadiens. Tout en s'assurant que les impératifs économiques soient pris en considération, il faudra tenir compte des impératifs sociaux et environnementaux. Le développement durable constitue, sans équivoque, un outil de choix permettant le maintien de cette valeur profondément canadienne.

Lucienne Robillard

Lucienne Robillard
Ministre de l'Industrie et ministre responsable
de l'Agence de développement économique
du Canada pour les régions du Québec

Introduction

À la suite des amendements de 1995 de la *Loi sur le Vérificateur général*, le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable fut créé, et les ministères dont les activités ont des répercussions sur le développement durable furent appelés à élaborer une stratégie de développement durable (SDD) qu'ils doivent actualiser et déposer au Parlement tous les trois ans. L'agence est un des organismes visés, et elle en est à sa troisième stratégie.

Pour sa nouvelle stratégie, l'agence s'appuie sur l'expérience acquise au cours des dernières années, notamment sur les évaluations annuelles, dont la plus récente effectuée à l'automne 2002. Des consultations ont été menées simultanément à l'évaluation pour identifier les forces et les faiblesses de la stratégie précédente et proposer des projets porteurs. De plus, l'agence tient compte des orientations du commissaire à l'environnement et au développement durable énoncées dans *Les stratégies de développement durable - Des résultats positifs à obtenir*.

Les principes qui ont guidé l'élaboration du plan d'action de la nouvelle stratégie sont les mêmes que ceux des deux premières stratégies. Ces principes sont, de façon générale :

- la simplicité et le réalisme
- l'appui sur les acquis
- la cohérence avec les stratégies des autres ministères

et sur le plan des ressources humaines :

- l'engagement de la gestion
- l'adhésion du personnel
- l'approche client incitative et non coercitive.

La nouvelle stratégie s'inscrit dans les tendances qui marqueront l'évolution du développement durable pour les prochaines années. En août 2002, le Sommet mondial sur le développement durable s'est tenu à Johannesburg et les décisions qui y ont été prises influenceront la gouvernance de l'ensemble des pays qui y participaient. À la suite de la ratification du Protocole de Kyoto, le Canada s'est engagé à diminuer, d'ici 2012, ses émissions de gaz à effet de serre de six pour cent par rapport au niveau de 1990.

La stratégie de développement durable de l'agence tient compte du plan d'action et des priorités du Canada en matière de réduction des gaz à effet de serre et s'arrime aux priorités du portefeuille de l'Industrie.

Pour donner suite aux recommandations de l'évaluation de la stratégie précédente, la nouvelle stratégie met l'accent sur l'habilitation du personnel, le maintien des efforts d'écologisation et l'élaboration de mesures de rendement. L'approche de partenariat ayant été désignée comme un point fort de la dernière stratégie, l'agence entend renforcer les partenariats existants, notamment avec les partenaires fédéraux du Québec. Enfin, la nouvelle stratégie mise sur des projets porteurs tels que la productivité par la prévention de la pollution et l'éco-efficacité et l'augmentation de la capacité d'innovation des entreprises en lien avec le développement durable.

Partie I
PROFIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA

Mandat et stratégie d'intervention

L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec a le mandat de promouvoir le développement économique des régions du Québec en accordant une attention particulière à celles dont la croissance est lente et où les emplois sont insuffisants afin qu'il en résulte, à long terme, une amélioration de la prospérité et de l'emploi. Pour mettre en œuvre ce mandat, l'agence s'inspire largement des priorités nationales, dont l'innovation, et des défis de développement économique particuliers à chacune des régions du Québec.

L'agence cherche à rehausser les avantages compétitifs propres à chacune des régions et à les aider à se doter de nouveaux atouts pour mieux saisir les occasions de développement associées à l'émergence d'une économie mondiale de plus en plus intégrée et de plus en plus fondée sur le savoir dans un contexte de développement durable. L'agence travaille de concert avec un vaste ensemble d'organismes locaux et régionaux de développement économique, d'autres ministères et organismes fédéraux et le gouvernement du Québec.

L'innovation et l'adaptation économique des régions en difficulté sont les préoccupations clés de l'agence.

Le cadre d'intervention stratégique de l'agence identifie trois résultats stratégiques : le développement des entreprises, l'amélioration de l'environnement du développement économique des régions, ainsi que le développement et le renouvellement des infrastructures collectives.

Pour concourir à l'atteinte des deux premiers résultats, l'agence a mis en place, en consultation avec le milieu et dans chacune des régions, des stratégies régionales d'intervention (SRI) tournées vers le futur et adaptées aux enjeux de développement propres à chacune des régions. Le troisième résultat stratégique consiste en la mise en œuvre du Programme infrastructures Canada sur le territoire québécois. Il s'agit d'un mandat spécial confié à l'agence par le gouvernement du Canada.

Afin d'accomplir son mandat, l'agence dispose d'une gamme de programmes d'aide financière et de diverses formes d'aide non financière (pour plus de détails, veuillez vous référer à la partie V).

Partie II
EXAMEN DES FACTEURS D'INFLUENCE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.1 Définitions

2.1.1 Définitions de base du développement durable

La compréhension du développement durable peut varier d'un individu à un autre. À titre d'exemple, le développement durable, pour plusieurs, se restreint aux questions environnementales. Cette compréhension est limitative, car elle ne tient pas compte des volets économique et social du développement durable. Avant de préciser la définition du développement durable pour l'agence, voici les définitions de base qu'il est essentiel de connaître. Ces définitions ont été extraites du site Internet[1] du commissaire à l'environnement et au développement durable.

En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la Commission Brundtland) a rendu public un rapport appelant à l'émergence d'un développement qui permette de

> « *... répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs* ».

Cette définition fait partie des modifications apportées à la *Loi sur le Vérificateur général*.

La Commission Brundtland a poursuivi en déclarant que :

> « *... le développement durable n'est pas un état fixe de l'harmonie, mais plutôt un processus d'évolution durant laquelle l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, l'avancement du développement technologique et les transformations institutionnelles sont conformes à nos besoins aussi bien futurs que présents* ».

Trois éléments essentiels du développement durable sont la qualité de vie, la prise de décisions intégrée et l'équité.

Qualité de vie
Le concept de qualité de vie reconnaît que les Canadiens tiennent à de nombreux aspects différents de leur vie en société, y compris le développement économique et social ainsi que la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement. Réconcilier le développement économique, l'équité sociale et la qualité de l'environnement est à la base du développement durable. Manifestement, les Canadiens veulent une économie performante. Une économie saine répond aux besoins d'emploi, à la sécurité économique et à l'amélioration des niveaux de vie. Elle permet aussi au Canada de poursuivre des objectifs sociaux qui sont les éléments clés de notre qualité de vie — y compris la santé, l'éducation et la protection de l'environnement — maintenant et pour les générations futures.

Prise de décisions intégrée
Réconcilier le développement et la qualité de l'environnement veut dire attacher une attention particulière à la prise de décisions intégrée. Comme l'a souligné le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes :

> « *... l'intégration des éléments environnementaux et économiques, conjuguée à un souci d'équité, constitue la base même de la notion du développement durable* ».

Les relations entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux doivent être reconnues, et toute menace de conflit entre eux doit être traitée ouvertement, avec toutes les données en main et en tirant parti des meilleurs outils disponibles.

Équité
L'engagement envers l'équité est un troisième élément du développement durable. L'équité suppose la distribution équitable des coûts et des avantages du développement entre les riches et les pauvres, entre les générations, et parmi les nations. L'équité suppose également que nous avons tous les moyens de combler nos besoins fondamentaux, et que tous nous avons les mêmes droits fondamentaux.

[1] http://www.oag-bvg.gc.ca

2.1.2 Définition du développement durable au sein de l'agence

Pour convenir d'une définition du développement durable qui reflète son mandat de développement économique et les différentes problématiques qui varient d'une région à l'autre, l'agence, dans un premier temps, a caractérisé le concept en parlant de *développement durable rentable* et a précisé certains éléments que l'on y retrouve, à savoir :

- gestion rationnelle, usage efficace et durable des ressources
- protection de l'environnement, réhabilitation et revitalisation des milieux dégradés
- valorisation des ressources résiduelles
- productivité par la prévention de la pollution et l'éco-efficacité
- développement de technologies et de produits substituts « éco-sympathiques »
- accroissement de l'équité entre les régions.

Au cours de la prochaine année, l'agence s'engage à diffuser cette définition et à s'assurer d'une compréhension uniforme dans l'ensemble de ses bureaux d'affaires.

2.2 Obligations légales

En matière d'environnement, l'agence est soumise à trois lois spécifiques, soit la *Loi sur le Vérificateur général* de laquelle découle l'obligation de rédiger la stratégie de développement durable, la *Loi sur les carburants de remplacement* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.*

La *Loi sur le Vérificateur général* a été amendée en 1995 afin de créer le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable et de désigner 25 ministères qui doivent déposer au Parlement une stratégie de développement durable tous les trois ans. La commissaire a le mandat de s'assurer des progrès accomplis en environnement et en développement durable. Elle est tenue de présenter un rapport annuel à cet égard dans lequel elle rend compte de son appréciation des stratégies de développement durable des différents ministères et fait état de ses attentes quant à la génération suivante de stratégies.

Dans le chapitre cinq de son dernier rapport de l'automne 2002, la commissaire précise des pistes d'amélioration, soit la reddition de comptes, la mise en œuvre des plans d'action et le leadership de la haute gestion. Dans son document intitulé *Les stratégies de développement durable - Des résultats positifs à obtenir*[1], elle indique que pour la troisième génération de SDD, elle s'attend à des engagements significatifs en lien avec les mandats des ministères, à un nombre restreint mais clairement défini de priorités, de buts et d'objectifs, accordant la priorité à des résultats concrets plutôt qu'à des activités, le tout rédigé dans un langage simple.

La *Loi sur les carburants de remplacement* permet au Canada d'exercer un contrôle plus serré des émissions de gaz à effet de serre, notamment de gaz carbonique, en favorisant le remplacement des carburants à base de pétrole dans les véhicules de transport. Dans ce contexte, les organismes fédéraux sont tenus d'acquérir, lorsque cela est rentable et réalisable, des véhicules motorisés munis de moteurs actionnés par un carburant de remplacement.

La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* est entrée en vigueur en 1995. Cette loi constitue le fondement juridique pour la pratique fédérale de l'évaluation environnementale. Elle garantit que les effets environnementaux de projets auxquels participe le gouvernement du Canada soient considérés au tout début des étapes de planification du projet. Des évaluations sont menées conjointement avec les provinces.

[1] Voir http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/03sdd.html

2.3 *Sommets et accords internationaux*

2.3.1 Sommet mondial sur le développement durable

À Johannesburg, en août 2002, plus d'une centaine de chefs d'État et de gouvernement et des représentants de divers groupes d'intérêt — milieu du commerce et de l'industrie, syndicats, communauté scientifique, agriculteurs, collectivités locales, populations autochtones, organisations non gouvernementales (ONG), femmes, jeunes — se sont réunis au Sommet mondial sur le développement durable. On peut considérer cette rencontre comme la plus importante jamais consacrée à la conjugaison des impératifs de la croissance économique avec ceux du développement social et de la protection de l'environnement définis à Rio, dix ans auparavant dans le cadre du Sommet de la terre, comme piliers du développement durable.

Les thèmes traités comprenaient des mesures sur l'élimination de la pauvreté ; la modification des modes de production et de consommation non viables ; la gestion des ressources naturelles ; le développement durable à l'heure de la mondialisation ; la santé et le développement durable ; le développement durable des petits États insulaires en développement, de l'Afrique et d'autres régions du monde ; et le cadre institutionnel du développement durable et ses moyens d'exécution.

2.3.2 Les changements climatiques et le Protocole de Kyoto

La plupart des scientifiques prévoient que la température moyenne devrait augmenter de trois degrés d'ici 2100. Puisque les pays nordiques seront parmi les plus touchés par les changements climatiques, le Canada est particulièrement vulnérable. De plus, nous ne faisons que commencer à saisir l'ampleur des coûts reliés aux changements climatiques tels que le réchauffement des étés ; l'augmentation des niveaux de *smog* dans les grands centres urbains ; et l'accroissement des phénomènes météorologiques extrêmes comme les sécheresses dans les Prairies, les tempêtes de pluie verglaçante dans l'Est du Canada, ou les inondations au Manitoba et au Québec.

La perturbation des écosystèmes, qu'il s'agisse des stocks de poissons ou de la foresterie, entraîne également des coûts. Toutes ces situations exerceront des effets marqués sur notre économie, notre santé et notre qualité de vie.

Le Protocole de Kyoto vise une réduction de 30 % des gaz à effet de serre. Afin de faciliter la compréhension des implications de cet accord, certaines définitions énumérées dans le Protocole de Kyoto sont présentées dans l'annexe I. De plus, on peut retrouver le plan d'action pour la réalisation des engagements du Canada à l'adresse suivante http://www.climatechange.gc.ca/plan_du_canada/index.html

Le 17 décembre 2002, le Canada a ratifié le protocole et s'est engagé à diminuer, d'ici 2012, ses émissions de gaz à effet de serre de six pour cent par rapport au niveau de 1990.

Partie III
BILAN DE LA CONSULTATION ET DE L'ÉVALUATION DE LA SDD

Afin de miser sur les zones de force de sa dernière stratégie, l'agence a mandaté Conseils et Vérification Canada (CVC) de procéder à une évaluation de la dernière stratégie et de tenir simultanément des consultations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'agence. L'objectif visé était d'obtenir une opinion « terrain » par un tiers indépendant.

3.1 Faits saillants de la consultation

La consultation s'est faite à quatre niveaux, soit auprès du personnel, auprès des groupes intermédiaires, auprès des principaux partenaires de l'agence en développement durable et auprès de certains clients ayant bénéficié des programmes de l'agence pour des projets de développement durable. Les détails de la démarche se trouvent à l'annexe II.

Auprès du personnel, la consultation a fait ressortir la nécessité :

- de doter l'agence d'une définition commune et simple
- de développer des outils pour permettre aux conseillers d'identifier les projets répondant aux principes du développement durable
- d'élaborer une formation sur l'utilisation de ces outils ; cette formation devrait permettre aux conseillers de mieux faire le lien entre la réduction de la pollution et l'augmentation de la productivité d'une PME
- de travailler en réseau avec les différents agents économiques et d'avoir un meilleur accès à une expertise scientifique et technique.

Auprès des groupes intermédiaires, la consultation a fait ressortir :

- l'importance des contributions financières de l'agence servant à la croissance des partenaires desservant l'industrie environnementale
- la qualité de la relation d'affaires avec l'agence, leur satisfaction à cet égard et la nécessité d'un renforcement
- des pistes de solution pour améliorer l'identification des résultats environnementaux des projets.

Auprès des partenaires interministériels, la consultation a permis de constater :

- le besoin d'expansion de l'initiative Enviroclub
- le succès dans le fonctionnement de la complémentarité des expertises, c'est-à-dire celle de l'agence : l'évaluation financière et managériale d'un projet ; celle d'Environnement Canada : l'évaluation scientifique et technique ; et celle du Conseil national de recherches Canada - Programme d'aide à la recherche industrielle (CNRC-PARI) : l'évaluation des procédés et des technologies
- l'importance de resserrer davantage les liens entre les partenaires, d'améliorer le partage de l'information, de mieux faire connaître les ressources et l'expertise auprès des bureaux d'affaires et de développer des indicateurs communs de mesure du rendement
- le besoin d'élargir le réseau et d'établir une entente de collaboration avec Ressources naturelles Canada et ses organismes affiliés, en particulier dans la perspective d'initiatives à mettre en place en matière de changements climatiques
- la nécessité de mettre sur pied un mécanisme de coordination et de développer une approche commune pour tirer avantage des enveloppes budgétaires disponibles à l'échelle nationale en matière de développement durable.

Auprès des clients, la consultation a fait ressortir :

- la capacité des PME à documenter les principaux impacts environnementaux générés ou les résultats environnementaux atteints par leur procédé de production, afin de permettre la mesure du rendement des projets appuyés
- la nécessité d'adapter les demandes d'information de l'agence aux particularités des entreprises étant donné que les procédés de production varient d'une entreprise à l'autre de même que les effets environnementaux.

3.2 Faits saillants de l'évaluation

3.2.1 Volet externe

En ce qui a trait aux projets, l'évaluation se résume ainsi :

Entre le 1er avril 2000 et le 31 décembre 2002, l'agence a contribué au financement de 137 projets identifiés en développement durable, pour un montant de 42,4 millions de dollars. La valeur totale de ces projets dans l'économie du Québec a été de 188,3 millions de dollars. Les projets en développement durable se répartissent selon les quatre catégories suivantes :

- 62 projets de développement de produits, essais et expérimentation, représentant 74 % des 42,4 millions de dollars déboursés par l'agence en développement durable
- 28 projets de prévention de la pollution, productivité et optimisation — sensibilisation et gestion environnementale, représentant 16 % du montant
- 27 projets de commercialisation, représentant sept pour cent du montant
- 20 projets d'études et plans d'affaires, représentant trois pour cent du montant.

Les projets d'essais et expérimentation visent le développement, l'essai et l'expérimentation de nouveaux produits pouvant valoriser, entre autres, les ressources naturelles locales offrant un potentiel de commercialisation. Ce sont des projets à haut niveau de risque, mais dans la très grande majorité des cas, ils répondent à un besoin réel de l'industrie ou de la région.

Les projets de prévention de la pollution tout comme ceux d'essais et expérimentation constituent des zones de force pour le développement durable. Ces projets adoptent une approche d'innovation et permettent de faire la démonstration que le développement durable amène les PME à réaliser des gains de productivité et à s'assurer une meilleure compétitivité. **Les Enviroclubs** constituent une solution essentielle et une formule gagnante de réduction de la pollution et d'implantation de saines pratiques de gestion environnementale au sein des PME. L'agence contribue à plusieurs projets d'optimisation de la production dans des usines dédiées à la deuxième ou à la troisième transformation des ressources naturelles. Certains projets de productivité peuvent ouvrir une nouvelle fenêtre d'occasions propre à dévoiler un fort potentiel de résultats environnementaux au cours des prochaines années.

Les projets de commercialisation répondent à des besoins de l'industrie environnementale ou à des problématiques particulières en région. Ces projets fournissent une aide essentielle à l'industrie environnementale pour lui permettre d'augmenter les ventes de produits ou de technologies environnementales.

Les projets de soutien répondent à des besoins ponctuels de PME ou à des problématiques particulières en région. L'évaluation a mis en évidence le fait que plusieurs projets porteurs en développement durable ont débuté par la réalisation d'une étude de possibilités ou d'un plan d'affaires.

3.2.2 Mise en œuvre de la stratégie de développement durable et partenariat

En ce qui a trait à ce niveau, l'évaluation se résume ainsi :

La mise en application de la programmation de l'agence relève des 14 bureaux d'affaires régionaux, mais la majorité des projets en développement durable est développée dans seulement quelques-uns de ces bureaux. Trois bureaux d'affaires sont à eux seuls responsables de 45 % des projets et administrent près de 60 % des contributions de l'agence en développement durable.

Des partenariats solides sont actuellement en place et contribuent à doter l'agence d'une expertise scientifique et d'une technique de pointe pour l'analyse et le suivi des projets ainsi que la mesure du rendement. Ils lui permettent aussi d'organiser la livraison de ses services aux PME par l'entremise d'organismes spécialisés. Ces derniers assurent un effet de levier aux contributions de l'agence en maximisant le soutien qu'elle consent aux PME.

Sur le plan interministériel, les partenaires sont principalement Environnement Canada, Région du Québec et le CNRC-PARI, tandis qu'au sein de l'industrie environnementale, ce sont Enviro-Accès (qui constitue un des trois Centres canadiens pour l'avancement des technologies environnementales), RÉSEAU environnement et le Centre québécois du développement durable (Région laboratoire). Les conseillers dans les régions ont aussi recours, de manière plus ponctuelle dans certains projets, à l'expertise d'autres ministères et organismes du gouvernement du Canada au Québec. Sur le terrain et en relation avec les problématiques régionales spécifiques, ils travaillent aussi en réseaux avec différents intervenants régionaux, les organismes sans but lucratif (OSBL), tant des organismes de soutien aux PME que des organismes de recherche et d'information. Il se dégage de l'évaluation que les partenariats interministériels sont efficaces, mais pourraient être encore plus développés.

3.2.3 Volet interne

Sur le plan de l'écologisation, l'évaluation se résume ainsi :

À l'intérieur de l'agence, des mesures concrètes ont été mises en place pour favoriser la diminution de l'utilisation du papier par les employés et l'implantation d'équipements de recyclage multiproduits dans les différents bureaux d'affaires. L'agence a participé aussi à l'Enviroclub des installations fédérales au Québec et a organisé des activités de sensibilisation pour ses employés. Le Comité de développement durable constitue le relais entre les services corporatifs et les bureaux d'affaires qui y ont délégué un représentant.

Une structure interne est en place depuis plusieurs années pour assurer la mise en œuvre de la SDD de l'agence.

L'évaluation conclut, tout comme la consultation, que la notion de développement durable est variable au sein de Développement économique Canada. L'agence doit donc se doter d'une définition commune du développement durable, laquelle doit permettre une meilleure compréhension du lien existant entre les programmes de l'agence et les nombreux types de projets reliés au développement durable.

Au regard de la mesure du rendement, l'évaluation se résume ainsi :

L'expertise scientifique et technique effectuée de manière systématique par un partenaire fédéral permet de bonifier le suivi et la mesure du rendement pour l'agence. L'agence devra tenter d'obtenir leur appui pour un plus grand nombre de projets.

Les entreprises manufacturières clientes de Développement économique Canada seraient en mesure de documenter les principaux impacts environnementaux générés ou les résultats environnementaux atteints par leur procédé de production. Cependant, il faudra que les demandes d'information de l'agence soient adaptées aux particularités du procédé de production de l'entreprise et de ses principaux effets environnementaux.

L'agence devra fournir un encadrement et un soutien aux conseillers et aux clients pour que la mesure du rendement environnemental devienne une réalité.

Partie IV
STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, PLAN D'ACTION 2003-2006

Tableau synthèse du plan d'action

PLAN D'ACTION 2003-2006

1. Volet interne

But :

Faire de la stratégie de développement durable un outil de changement au sein de l'organisation pour intégrer davantage les préoccupations de développement durable dans les opérations quotidiennes.

Objectifs :

- habiliter le personnel
- promouvoir le développement durable
- poursuivre l'écologisation
- assurer une meilleure reddition de comptes environnementale.

2. Volet externe

But :

Jouer un rôle stratégique dans l'avancement de la compréhension et de l'appropriation des principes du *développement durable rentable* au sein des PME des régions du Québec et auprès des différents partenaires de l'agence, privés et publics, dans une perspective de rentabilité financière, économique et sociale.

Objectifs :

- inciter et aider les PME à adopter des pratiques de développement durable dans leurs opérations
- favoriser le développement et la commercialisation d'innovations en développement durable
- favoriser le développement, la diffusion et le partage des connaissances en développement durable pour contribuer au développement et au renforcement d'avantages compétitifs fondés sur le savoir.

3. Mise en œuvre de la SDD - les partenariats

Objectif :

Renforcer les partenariats existants et mieux coordonner les efforts de l'agence avec les différents partenaires fédéraux au Québec.

4.1 Volet interne

4.1.1 But

Faire de la stratégie de développement durable un outil de changement au sein de l'organisation pour intégrer davantage les préoccupations de développement durable dans les opérations quotidiennes.

4.1.2 Objectifs

Premier objectif
Habiliter le personnel

L'agence veillera à ce qu'une seule et même compréhension du développement durable circule au sein de l'organisation. Le défi est de clarifier le concept de développement durable et de lui donner une « couleur » propre au mandat de l'agence qui tienne compte des différentes problématiques de chacune des régions qu'elle dessert. L'agence s'engage à diffuser la définition et à s'assurer d'une compréhension commune.

L'agence élaborera et offrira une formation spécifique adaptée aux gestionnaires afin de les sensibiliser au développement durable et aux priorités qui en découlent. Cette formation devrait débuter au cours de l'année 2004.

De plus, l'agence développera, d'ici l'été 2004, des outils intégrés à l'intention des conseillers des bureaux d'affaires afin de faciliter l'analyse et le suivi des projets ainsi que le suivi et l'identification des résultats environnementaux escomptés en fonction de la spécificité de production de chaque PME touchée. L'agence s'assurera que ces outils s'intègrent à ses autres outils de gestion. Une formation sera offerte pour habiliter l'ensemble des conseillers à utiliser ces outils en donnant des exemples de cas concrets adaptés à la réalité sur le terrain. Les sessions de formation devraient débuter au cours de l'année financière 2004-2005.

L'évaluation a mis en évidence l'expertise de certains conseillers dans le développement de projets pour le développement durable. En effet, certains conseillers sont déjà très avancés dans leur compréhension du développement durable et de son application à l'agence. Ils pourraient jouer le rôle de mentor auprès de ceux qui en manifesteraient le désir. Conséquemment, le mentorat sera proposé à l'ensemble des conseillers de l'agence leur donnant ainsi l'occasion de profiter de l'expertise acquise par certains d'entre eux. La disponibilité des mentors se fera sur une base continue et de façon volontaire.

Deuxième objectif
Promouvoir le développement durable

Cet objectif se réalisera de façon continue au cours de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, notamment, par la promotion des bons coups et la mise en valeur de projets novateurs à l'intérieur comme à l'extérieur de l'agence. Il est prévu que la diffusion de l'information favorisera une meilleure compréhension du développement durable ainsi qu'une capacité accrue d'identification des possibilités d'action dans ce domaine. De plus, la diffusion de l'information devrait créer un effet d'émulation permettant l'exploration de nouvelles possibilités et des approches créatives.

Également, l'agence mettra de l'avant des initiatives ponctuelles rappelant les grands principes du développement durable afin d'en favoriser une meilleure compréhension auprès de l'ensemble du personnel. Ces initiatives se tiendront tout au long de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie.

En juin 2003, l'agence a organisé une causerie-midi pour l'ensemble du personnel qui portait sur l'impact de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Québec.

Troisième objectif

Poursuivre l'écologisation

Les mesures liées à cet objectif sont de :

- étendre le programme de recyclage multiproduits de huit à 12 bureaux, là où l'infrastructure le permet
- augmenter de 10 à 20 les véhicules de l'agence qui sont équipés de moteurs hybrides ou d'un module électromagnétique permettant de réduire la pollution atmosphérique — module ÉCONOPRO®
- promouvoir de bonnes pratiques en lien avec le développement durable, par exemple les impressions recto verso et le covoiturage
- promouvoir le télétravail à la maison ou en lien avec le projet « bureau satellite » de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
- assurer le maintien et la mise à jour d'un volet développement durable dans le guide des nouveaux employés.

Il faut souligner que des mesures concrètes ont déjà été prises pour diminuer l'utilisation du papier par les employés de l'agence et pour introduire des équipements de recyclage multiproduits dans les bureaux d'affaires. De plus, l'agence a participé à l'Enviroclub des installations fédérales au Québec qui a pris fin en mars 2003. Enfin, elle a organisé des activités de sensibilisation pour ses employés.

En janvier 2004, à l'agence, deux véhicules sont munis de moteurs hybrides et huit fonctionnent avec des modules électromagnétiques.

Quatrième objectif

Assurer une meilleure reddition de comptes environnementale

Au sein du gouvernement du Canada, de nombreux efforts sont déployés afin d'axer la mesure du rendement sur des résultats plutôt que sur des activités. L'évaluation a démontré que l'agence pourrait documenter les résultats environnementaux atteints par les projets qu'elle appuie, particulièrement ceux de prévention de la pollution, de productivité et d'optimisation ainsi que d'essais et expérimentation. En effet, l'évaluation a fait ressortir que les entreprises manufacturières clientes de l'agence seraient en mesure de documenter les principaux impacts ou résultats environnementaux atteints par leur procédé de production. Cependant, comme recommandé lors de l'évaluation, les demandes d'information de l'agence devront être adaptées aux particularités des procédés de production de l'entreprise et de ses principaux effets environnementaux. Cet objectif est étroitement lié au premier objectif d'habilitation du personnel et au développement d'outils intégrés pour les conseillers des bureaux d'affaires.

Développement économique Canada a choisi un nombre limité d'indicateurs de performance. Au regard du volet interne, ces indicateurs sont le développement et l'utilisation d'outils de décision sur le développement durable, la présence de conseillers formés au développement durable dans les bureaux d'affaires, le développement d'indicateurs environnementaux et la réalisation de projets porteurs avec des partenaires interministériels.

4.2 Volet externe

4.2.1 Différentes approches selon les problématiques

Dans l'élaboration de sa stratégie de développement durable, l'agence tient compte de son mandat de développement économique. Par ailleurs, l'application des principes de développement durable peut varier d'une région à l'autre en lien avec les différentes problématiques de développement durable qui se retrouvent en région.

Pour les régions ressources, la problématique de développement durable est surtout liée à l'exploitation des ressources naturelles. Les défis sont donc de trouver de nouvelles façons de favoriser la pérennité des ressources renouvelables et le maintien d'un niveau acceptable d'activités dans les secteurs traditionnels ; de valoriser le deuxième traitement des résidus afin d'en tirer éventuellement une valeur marchande ; et de créer de l'emploi dans des régions qui se dévitalisent après l'épuisement des activités d'exploitation des ressources naturelles et l'exode des jeunes. À titre d'exemple, l'agence appuie des projets tels que la valorisation des résidus marins en Gaspésie ou la restauration de sites miniers en Abitibi par le développement de technologies et de procédés environnementaux dans le secteur minier.

Les grands centres urbains font face à des problèmes liés à la congestion des routes, à l'augmentation des gaz à effet de serre qui en découlent ainsi qu'à la pollution en général. De plus, on observe des problématiques de développement durable liées à la gestion des déchets et au traitement des eaux à la fois dans les régions rurales et urbaines. À cet égard, l'agence participe à de nombreux projets dont la valorisation des biogaz générés ; l'expérimentation de véhicules électriques ; la démonstration et l'évaluation du biodiésel en conditions réelles d'utilisation ; le développement et la démonstration d'un procédé de traitement des eaux usées et des boues industrielles ; la commercialisation d'une technologie de traitement du lisier de porc ; et la production d'un engrais provenant du traitement de lisier de porc.

4.2.2 But et objectifs

Le but est de jouer un rôle stratégique dans l'avancement de la compréhension et de l'appropriation des principes du développement durable au sein des PME des régions du Québec et auprès des différents partenaires de l'agence, privés et publics, dans une perspective de rentabilité financière, économique et sociale.

Les objectifs de la SDD 2003-2006 s'intègrent aux plans et aux priorités de l'agence [1]. Ils tiennent compte des priorités du gouvernement du Canada et de celles du portefeuille de l'Industrie, notamment en matière d'innovation, d'éco-efficacité, de développement de technologies, de procédés, de produits et services favorisant la valorisation des ressources naturelles et des matières résiduelles ou encore en contribuant aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre dans le cadre du Protocole de Kyoto sur les changements climatiques.

La présente stratégie met l'accent sur les zones de force identifiées lors de l'évaluation des stratégies antérieures, à savoir :

- l'adoption de nouvelles pratiques d'affaires visant l'augmentation de la productivité par la prévention de la pollution et l'éco-efficacité
- le développement et la commercialisation d'innovations liées au développement durable
- les partenariats avec les ministères et les agences du gouvernement du Canada ainsi qu'avec les représentants de l'industrie environnementale pour l'évaluation des projets et la livraison des services en développement durable.

En appui au développement des entreprises innovatrices, l'agence favorisera le développement, la diffusion et le partage des connaissances en développement durable afin de contribuer au développement et au renforcement des avantages compétitifs fondés sur le savoir.

[1] On peut retrouver les rapports sur les plans et les priorités de l'agence sur Internet à l'adresse suivante : http://www.dec-ced.gc.ca

Résultat stratégique n° 1

Le développement des entreprises par le développement durable

Dans un contexte de mondialisation et de libéralisation des marchés, la performance environnementale et même sociale des entreprises est de plus en plus intégrée à la prise de décisions des consommateurs et des clients corporatifs. Les entreprises doivent faire preuve de vision afin de répondre rapidement aux besoins changeants du marché selon des cycles de développement et de commercialisation de plus en plus courts. Pour soutenir les entreprises dans cette démarche, l'agence continuera à leur faciliter l'accès à de nouvelles compétences reliées au développement durable, notamment par la sensibilisation et l'aide à la réalisation de projets de productivité par la prévention de la pollution et l'éco-efficacité.

Objectif

Inciter et aider les PME à adopter des pratiques de développement durable dans leurs opérations.

Aux termes de sa troisième SDD, l'agence continue de sensibiliser et d'inciter les entreprises à adopter de nouvelles pratiques d'affaires qui se traduisent, entre autres, par la mise en place de mesures concrètes de prévention de la pollution et d'éco-efficacité, ceci afin de les aider à maintenir et à renforcer leur compétitivité. L'agence permettra à 120 PME de réaliser des projets concrets de productivité en usine par la prévention de la pollution et à 500 autres d'être sensibilisées aux nouvelles pratiques d'affaires liées au développement durable.

L'agence apporte un soutien financier à la réalisation de projets d'éco-efficacité ou de prévention de la pollution, visant à accroître la productivité, la capacité concurrentielle et un meilleur positionnement de l'entreprise sur les marchés. Pour plus de renseignement sur le concept d'éco-efficacité, veuillez vous référer à l'annexe III.

Le projet du **Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec** (RESAM) a permis de développer des processus et de mettre en place des activités visant à rendre les groupements forestiers plus performants en matière de réduction des impacts de leurs opérations sur l'environnement. Il a également cherché à introduire une gestion rationnelle et efficace des ressources forestières à long terme dans une perspective de développement durable et d'éco-efficacité.

L'évaluation a fait ressortir que le concept d'Enviroclub, développé par Environnement Canada en collaboration avec l'agence et le CNRC-PARI, constitue une formule gagnante pour amener les PME à adopter des mesures de réduction de la pollution et à implanter de saines pratiques de gestion environnementale. L'agence poursuivra donc ses efforts en vue de la mise sur pied d'une dizaine d'Enviroclubs à travers le Québec. Au terme de trois SDD, soit près de dix ans, les Enviroclubs auront permis de sensibiliser aux nouvelles pratiques d'affaires liées au développement durable environ 800 PME manufacturières, considérées parmi les plus innovatrices au Québec, ce qui représente environ 10 % des PME manufacturières du Québec.

Un **Enviroclub**, c'est le regroupement d'une quinzaine d'entreprises d'une même région ou d'un même secteur d'activités qui profitent de financement et de l'expertise de consultants pour réaliser un projet concret de prévention de la pollution en usine. C'est, entre autres, par des ateliers pratiques et interactifs que les participants explorent les différents moyens pour optimiser l'utilisation de l'énergie ou des matières premières et pour réduire les émissions de polluants. Des gains environnementaux pour trois Enviroclubs ont déjà été identifiés, à savoir :

- réduction d'émission de CO_2 correspondant à la consommation annuelle de 5 000 voitures
- réduction de l'utilisation de produits pétroliers équivalant à 6 000 barils
- réduction de l'utilisation d'eau correspondant à la consommation annuelle en eau de 400 personnes
- diminution de déchets dangereux de l'ordre de 25 camions remorques pleins
- diminution de l'utilisation de gaz naturel correspondant à la consommation annuelle de 108 maisons
- réduction de gaspillage de bois correspondant à 10 000 arbres.

Objectif

Favoriser le développement et la commercialisation d'innovations en développement durable.

Aux termes de sa troisième SDD, l'agence vise à favoriser le développement et la commercialisation d'innovations en développement durable. Plus spécifiquement, l'agence permettra à environ 40 entreprises d'expérimenter de nouvelles technologies ou procédés liés à l'exploitation des ressources naturelles. Elle permettra également d'appuyer 25 projets de soutien aux PME qui veulent commercialiser leurs produits sur les marchés internationaux.

L'agence apporte un soutien financier directement aux entreprises ou par l'intermédiaire d'organismes spécialisés qui sensibilisent les PME et leur offrent des services techniques d'appui ou d'accompagnement, pour :

- la réalisation d'études de faisabilité
- la réalisation de travaux de développement, d'essais ou d'expérimentation
- la démonstration précommerciale
- la conception de plans de commercialisation ou leur mise en œuvre.

Développement de l'innovation

L'agence vise le développement et la mise au point de produits, de procédés et de technologies pour la résolution de problématiques environnementales, le développement de produits substituts et la valorisation de ressources naturelles et des résidus. Ce sont des projets à haut niveau de risque, mais qui répondent à des besoins de l'industrie ou de la région. Les projets sont variés et peuvent être regroupés selon les catégories suivantes : les études de faisabilité, le développement de nouveaux procédés et de nouvelles techniques, le développement de nouveaux produits, la mise à l'échelle, les tests et l'adaptation technologique.

À long terme, le développement de l'innovation permettra de mieux préserver les ressources pour les générations futures, c'est-à-dire de jeter un regard nouveau quant aux ressources naturelles, de trouver de nouvelles niches pour mieux gérer des ressources inexploitées, de prolonger la durée de vie de bon nombre de ressources épuisables, de favoriser leur renouvellement lorsque possible et de valoriser les résidus générés lors de l'utilisation ou de la transformation conventionnelles des ressources naturelles.

L'entreprise **Premier Tech 2000 ltée** a implanté en 2001 un programme global d'accélération de l'innovation visant à réaliser 32 projets de R-D devant déboucher sur la mise au point et la mise en marché de 55 nouveaux produits dans plusieurs domaines (assainissement des eaux usées ; produits biologiques pour l'horticulture et l'agriculture ; ensachage industriel flexible et le tamisage fixe ou mobile ; et recyclage de matières organiques et inorganiques).

Le **Centre techno-pneus inc.** fabrique des pneus remoulés et rechapés pour camions lourds et automobiles à partir de carcasses de vieux pneus. Le projet est une avancée technologique pour l'entreprise. En effet, grâce à l'acquisition d'une nouvelle technologie, l'entreprise pourra augmenter sa production de 300 à 1 000 pneus par jour, avec l'ajout de seulement 10 employés aux 60 que compte l'entreprise. La diminution de la pression sur l'environnement est très importante car le projet permettra la récupération de 200 000 pneus au lieu de 65 000. Ces pneus usagés se retrouvaient habituellement dans les sites d'enfouissement.

Les activités du **Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation des sites** (CEMRS) ont des effets directs très palpables sur nombre d'entreprises. Servant, entre autres, de plate-forme d'échanges et de collaboration entre les différents acteurs, le CEMRS ouvre des perspectives scientifiques et commerciales à ceux qui s'y adressent. Il favorise aussi l'acquisition de technologies de pointe, de même que la concertation entre les gouvernements, les villes, les industries et les divers organismes en ce qui a trait aux besoins technologiques et à l'élaboration d'une stratégie efficace en matière de réhabilitation de sites urbains contaminés.

GSI Environnement inc. a développé une technologie compétitive de déshydratation des boues de fosses septiques, a mis au point des équipements et des technologies pour le compostage en andains et en piles et propose des technologies pour la gestion des sols contaminés et des déchets spéciaux.

Développement de la commercialisation

L'agence veut améliorer l'accès des entreprises à des renseignements spécialisés sur les tendances et les possibilités de marché, les sensibiliser aux enjeux de ces nouvelles tendances en matière de commercialisation et développer leurs compétences en matière de développement des exportations, de pénétration des marchés et de mise en marché. Les problématiques environnementales représentent des occasions d'affaires pour commercialiser de nouveaux procédés plus efficaces, de nouvelles technologies, de nouveaux produits substituts ou « verts » ainsi que de nouveaux services.

Pour ce faire, l'agence appuiera des organismes spécialisés qui offrent aux entreprises des services-conseils, de l'expertise et des services d'accompagnement à l'exportation. Elle soutiendra l'organisation de conférences, de séminaires ou d'ateliers à l'intention des gens d'affaires de même que la constitution et l'animation de réseaux de partage de connaissances. L'agence continuera d'apporter son aide à des entreprises pour le développement de plans de commercialisation ou leur mise en œuvre.

Le service de développement des marchés, **RÉSEAU environnement**, propose de fournir à l'industrie québécoise des produits et des services en environnement, une meilleure connaissance des perspectives d'affaires et un soutien accru pour l'accès aux marchés extérieurs et aux contacts commerciaux étrangers. Ses objectifs consistent à accroître le nombre de PME actives à l'exportation. D'ailleurs, depuis mars 2001, il a facilité l'accès aux marchés étrangers à plus de 50 PME, pour un total de 66 interventions. Six nouvelles entreprises ont été amenées à prospecter en vue d'amorcer des activités internationales.

L'agence soutient l'**Initiative des villes durables** (IVD) qui vise à accroître le nombre actuel de 10 % de PME québécoises actives en exportation à 25 ou 30 %. On estime que le marché des villes durables est considérable compte tenu de l'accroissement mondial de la population urbaine d'ici les 25 prochaines années et des problèmes inhérents d'eau (disponibilité et salubrité) qui sont devenus des enjeux politiques et de santé publique à l'échelle internationale. L'IVD est un programme novateur de coopération et de commerce international ayant une approche multisectorielle (énergie, télécommunications, logement, environnement, eau, urbanisme, transport, tourisme et matières résiduelles).

Résultat stratégique n° 2

L'amélioration de l'environnement du développement économique par l'application des principes du développement durable

Sachant que la capacité d'innover des entreprises est largement tributaire d'un ensemble de ressources externes (centres de recherche, institutions, chaires, organismes de soutien), il est important de soutenir la recherche, le développement et le partage des connaissances en développement durable. Ce soutien vise à permettre aux régions et à l'ensemble des secteurs industriels de tirer profit de nouveaux avantages compétitifs fondés sur le savoir. Il en découlera l'identification de nouvelles occasions d'affaires et un contact accru avec des marchés beaucoup plus étendus.

Objectif

Favoriser le développement, la diffusion et le partage des connaissances en développement durable pour contribuer au développement et au renforcement d'avantages compétitifs fondés sur le savoir.

Aux termes de sa troisième SDD, l'agence continue d'apporter son soutien financier aux centres de recherche, aux institutions et aux chaires universitaires afin de favoriser le partage, le réseautage et la diffusion des connaissances en développement durable. Concrètement, l'agence prévoit la réalisation de 15 projets dans ce domaine.

Le développement du domaine du savoir est crucial pour favoriser l'innovation. L'agence veut continuer à soutenir la collaboration qui existe entre les entreprises, les centres de recherche et les organismes gouvernementaux sur le plan de développement de nouvelles technologies et de nouveaux produits ayant un fort potentiel commercial, notamment en matière d'environnement. Au cours des dernières années, l'agence a d'ailleurs déployé des efforts importants pour soutenir la R-D (plate-forme technologique, consortium d'expérimentation sur les éoliennes, plate-forme des véhicules électriques) afin de permettre aux entreprises québécoises de bénéficier des plus récentes innovations en développement durable et d'être plus compétitives.

L'agence accordera son appui à des organismes pour la production et la diffusion de renseignements, d'analyses économiques ou de possibilités de développement susceptibles d'éclairer une démarche visant la création ou le renforcement d'avantages compétitifs distinctifs de leur collectivité, de leur région ou de leur secteur d'économie. Il peut s'agir de l'organisation de sessions d'apprentissage, de colloques, de réseaux de partage de connaissances

et de l'élaboration de stratégies mobilisatrices. L'agence offre également son soutien financier à des projets de recherche scientifique et de diffusion des résultats de la recherche et elle soutient le développement de connaissances scientifiques et techniques, la mise en œuvre de projets de recherche précommerciale ainsi que le développement de réseaux scientifiques susceptibles de créer un effet d'entraînement sur les activités économiques d'une collectivité, d'une région ou d'un secteur de l'économie.

Le projet d'expérimentation d'un tableau de bord avec le **Centre québécois de développement durable** devrait permettre de soutenir le processus de planification et de mise en œuvre du développement à l'échelle d'une région et d'opérationnaliser son orientation du développement durable. Le tableau de bord sur l'état de la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean devrait donner un aperçu de celle-ci selon sept domaines (développement humain, environnement, social, économie, gestion des ressources, territoire et culture). Les connaissances acquises par le tableau de bord permettront de porter des actions concrètes dans une optique d'amélioration continue. Si les résultats de cette expérimentation sont concluants, ce tableau de bord pourrait servir d'exemple à d'autres régions du Québec qui seraient intéressées à identifier des pistes d'intervention en développement durable.

Le **Centre interuniversitaire de référence sur l'analyse, l'interprétation et la gestion du cycle de vie des produits, procédés et services** (CIRAIG) est une unité de recherche composée d'une trentaine de chercheurs et d'étudiants aux cycles supérieurs issus de plusieurs universités dont l'École Polytechnique, l'Université de Montréal, l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC) et l'Université Laval de Québec. Le CIRAIG collabore également avec l'Université du Québec à Montréal, l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne en Suisse pour trouver des applications industrielles spécifiques ou des thématiques fondamentales majeures liées au cycle de vie des produits et services. Le CIRAIG offre des activités de recherche et d'accompagnement à la réalisation d'analyses de cycle de vie (ACV) pour les entreprises et les gouvernements ainsi qu'au développement d'éco-indicateurs. Le projet consiste à mettre en place un réseau de savoir en matière de développement et d'adoption de pratiques de gestion éco-efficiente impliquant la gestion du cycle de vie des produits et services (GCV). La mise en place du réseau contribuera à augmenter la connaissance liée à l'intégration de la GCV dans les entreprises et les gouvernements et assurer la diffusion des résultats.

L'**Association de la Maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke** a organisé un colloque en février 2003 en collaboration avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie intitulé *Énergie : efficacité et durabilité*. Ce colloque, auquel ont participé 252 personnes dont une soixantaine de PME, poursuivait plusieurs objectifs, notamment de développer des liens privilégiés avec des entreprises québécoises et canadiennes œuvrant en environnement, de discuter des possibilités économiques et environnementales que peut offrir une gestion efficace de l'énergie et de donner des outils concrets aux entreprises afin de tirer parti d'occasions d'affaires découlant d'une énergie efficace et propre.

Résultat stratégique n° 3

Développement et renouvellement des infrastructures collectives

Le troisième résultat stratégique consiste en la mise en œuvre du Programme infrastructures Canada sur le territoire québécois. Il s'agit d'un mandat spécial confié à l'agence par le gouvernement du Canada.

L'agence est responsable de la mise en œuvre du Programme d'infrastructures Canada-Québec. Ce programme a été créé pour améliorer la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens. Il comprend les trois volets suivants :

- infrastructures pour l'eau potable et les eaux usées
- infrastructures locales de transport
- projets à incidences économiques, urbaines ou régionales.

Même si ce programme n'est pas lié à la stratégie de développement durable, bon nombre de projets contribuent à l'atteinte des grands objectifs du développement durable. À titre d'exemple :

- expérimentation d'une technologie répondant aux besoins de la plupart des lieux d'enfouissement sanitaires au Québec et permettant le développement d'une expertise québécoise et une meilleure gestion environnementale
- expérimentation d'un système de nanofiltration novateur pour le traitement de l'eau qui pourrait être utilisé pour 80 % de la population du Québec qui est alimentée en eau de surface
- contribution à un projet d'infrastructure ferroviaire permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre par un transfert intermodal et la réduction des impacts de la circulation de camions lourds sur le réseau routier, en particulier sur le pont de Québec
- contribution à la création d'un réseau public de communication électronique à large bande pour la Gaspésie permettant à toute la région d'être tout autant concurrentielle que les autres en favorisant son inclusion à l'économie du savoir.

4.3 Mise en œuvre de la Stratégie de développement durable en partenariat

Au-delà des objectifs précis des volets interne et externe, dans le cadre de sa troisième SDD, l'agence veut renforcer les partenariats existants et mieux coordonner ses efforts avec les différents partenaires fédéraux au Québec.

L'agence fait équipe avec un vaste réseau d'acteurs du développement répartis dans toutes les régions du Québec. En fait, de solides partenariats interministériels sont actuellement en place et mettent à la disposition de l'agence une expertise scientifique et technique de pointe pour l'évaluation et le suivi des projets. Les partenariats avec des organismes spécialisés, privés ou publics, permettent, quant à eux, la livraison de services aux PME et maximisent le soutien consenti à ces dernières. Les partenariats interministériels et privés ont constitué une zone de force de la deuxième stratégie de développement durable de l'agence.

À titre d'exemple, l'agence a une entente de collaboration avec Environnement Canada, Région du Québec en vue de promouvoir la participation des entreprises aux programmes et services du gouvernement du Canada pour la conception et la commercialisation de technologies, de produits et services novateurs, pour le développement durable ainsi que pour l'amélioration de la performance environnementale des entreprises. D'autres partenariats ont également été développés, notamment avec le Conseil national de recherches Canada pour harmoniser et renforcer les services offerts aux PME innovatrices, leur permettant de bénéficier de conseils à valeur ajoutée, de renseignements stratégiques et de financement lié à l'innovation. L'agence a également établi un partenariat avec Agriculture et Agroalimentaire Canada pour accroître la capacité d'innovation et la productivité des entreprises dans le secteur agroalimentaire. Ce partenariat horizontal cible particulièrement les projets d'essais et expérimentation de produits et de procédés novateurs dans une optique de transfert du savoir et de commercialisation. Dans le domaine minier, l'agence collabore également avec la Direction de la technologie minérale (DTM) de CANMET de Ressources naturelles Canada pour promouvoir la participation des entreprises aux programmes et aux services fédéraux liés à la R-D, la conception et la diffusion de renseignements technologiques ainsi que l'aide au développement économique.

Quant aux partenariats avec les secteurs public et privé, un nouveau partenariat a été mis sur pied entre l'Institut canadien de recherches en génie forestier (FERIC), l'Institut national de recherche sur les produits du bois du Canada (FORINTEK) et le Service canadien des forêts (SCF). Ce partenariat offre aux PME un réseau concerté d'expertises et un accès important au savoir et aux nouvelles technologies. Chaque partenaire propose une expertise développée dans son champ de compétence, soit SCF en R-D afin d'améliorer la pérennité des forêts, FERIC dans la récolte et le transport du bois et FORINTEK dans l'optimisation des procédés.

Partie V
AIDE FINANCIÈRE ET AIDE NON FINANCIÈRE DE L'AGENCE

5.1 Programmes d'aide financière (contributions et subventions)

La contribution de l'agence au développement économique des régions du Québec et au développement durable se fait au moyen d'aides financières sous forme de contributions ou, plus rarement, sous forme de subventions.

5.1.1 Aperçu

L'appui de l'agence : ux entreprises, aux organismes et aux intervenants locaux et régionaux du développement prend principalement la forme d'une aide financière dans le cadre de programmes.

Programmes relatifs au mandat de base de l'agence :

- Programme d'aide au développement des PME au Québec (IDÉE-PME)
- Programme Initiatives régionales stratégiques (IRS)
- Programme de développement des collectivités (PDC)
- Programme canadien d'appui à l'économie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (PCAEGIM).

Programme relatif au mandat spécial confié par le gouvernement du Canada :

- Programme infrastructures Canada.

Autres programmes auquels l'agence est associée :

- *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* (LFPEC)
- Programme de contribution pour l'initiative nationale d'adaptation économique, industrielle et communautaire pour le secteur du bois d'œuvre résineux (INAEICB)
- Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement (PICTV)
- Programme de développement des marchés extérieurs (PDME).

5.1.2 Détails

Programme d'aide au développement des PME au Québec

Le programme IDÉE-PME vise principalement le développement des entreprises. Son but consiste à favoriser la croissance des affaires générées par les entreprises dans toutes les régions du Québec en facilitant, entre autres, l'accès aux renseignements pertinents ; la sensibilisation aux enjeux de développement des entreprises ; l'établissement d'entreprises stratégiques ; et le raffermissement de leur compétitivité grâce aux nouvelles pratiques d'affaires, à l'innovation et à la commercialisation. Ainsi, ce programme favorise la réalisation du potentiel de développement économique des régions afin qu'il en résulte, à long terme, une amélioration de la prospérité et de l'emploi durable.

Programme Initiatives régionales stratégiques

Ce programme consiste à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action favorisant l'éclosion d'un environnement socio-économique propice au renforcement des atouts et des avantages compétitifs des régions québécoises dans le but de leur permettre de réaliser leur potentiel de développement économique pour qu'il en résulte, à long terme, une amélioration durable de la prospérité et de l'emploi. Le programme permet d'appuyer des initiatives majeures susceptibles d'avoir un impact structurant sur l'économie régionale, en réponse à des enjeux régionaux majeurs identifiés dans le cadre d'un processus de consultation, de concertation et de mobilisation du milieu. Les projets et les activités qui en découlent permettent une grande flexibilité et peuvent prendre diverses formes selon les besoins d'une seule région ou d'un groupe donné de régions.

Programme de développement des collectivités

Ce programme national permet d'appuyer des collectivités dans toutes les régions du pays pour les aider à prendre en main le développement économique de leur milieu local. Au Québec, le PDC soutient financièrement 57 Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) ; il appuie également 14 Corporations de développement économique communautaire (CDEC) et neuf Centres d'aide aux entreprises (CAE).

Programme canadien d'appui à l'économie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

Ce programme est une mesure spéciale qui vise à améliorer la situation économique de la région gaspésienne. Il est complémentaire aux activités régulières de l'agence et donne priorité aux éléments suivants : la mise en valeur des infrastructures fédérales, le développement des moyennes entreprises, les jeunes, l'habilitation du milieu et les initiatives émergentes.

Programme infrastructures Canada

Dans le cadre du programme pancanadien d'infrastructures sous la responsabilité du Conseil du Trésor, une entente Canada-Québec a été signée en octobre 2000 dont l'objectif est d'améliorer les infrastructures municipales, urbaines et rurales au Québec ainsi que la qualité de vie de ses citoyens. L'agence agit, pour le compte du gouvernement du Canada, à titre de ministère fédéral responsable de la mise en œuvre au Québec.

Loi sur le financement des petites entreprises du Canada

Le programme de financement des petites entreprises du Canada vise à encourager les établissements prêteurs participant à rendre davantage accessibles les prêts pour la mise sur pied, l'expansion, la modernisation et l'amélioration des petites entreprises. L'application de cette loi relève du ministère de l'Industrie, y compris toutes les modalités administratives ainsi que l'information sur le rendement.

Programme de contribution pour l'initiative nationale d'adaptation économique, industrielle et communautaire pour le secteur du bois d'œuvre résineux

L'INAEICB est une initiative spéciale qui est sous la responsabilité d'Industrie Canada et dont la mise en œuvre incombe aux agences responsables du développement régional. Elle a pour objectif de créer des retombées économiques à long terme dans les régions et les collectivités touchées par le différend commercial sur le bois d'œuvre, en appuyant principalement des projets de renforcement des capacités communautaires, de diversification des économies locales et d'amélioration de la productivité.

Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement

C'est par l'entremise du programme IDÉE-PME que l'agence exécutera une partie du nouveau Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement établi par Industrie Canada pour aider ces industries à s'adapter aux effets qui pourraient découler de l'initiative *Accès aux marchés accordé aux pays les moins développés*. Les entreprises du vêtement et du textile au Québec pourront ainsi bénéficier de contributions pour réaliser des projets visant à les rendre plus innovatrices et mieux positionnées pour s'imposer sur de nouveaux marchés.

Programme de développement des marchés extérieurs

Le PDME est un programme national qui aide les petites entreprises, qui exportent pour la première fois ou qui veulent pénétrer un nouveau marché, à trouver et à exploiter des débouchés pour leurs produits et leurs services ainsi que des occasions de soumissionner pour des projets d'immobilisation à l'étranger. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) est responsable des budgets et des dépenses du PDME. Toutefois, d'un commun accord avec le MAECI et en lien direct avec son mandat de développement économique, l'agence offre le programme aux entreprises des régions du Québec.

5.2 Aide non financière

En synergie avec l'aide financière de l'agence, diverses formes d'aide non financière contribuent au développement des entreprises et à l'amélioration de l'environnement du développement économique des régions. Parfois, ces mesures d'appui non financier sont mises en œuvre par le personnel de l'agence, dans d'autres cas, par des organismes que l'agence aide financièrement pour leur permettre d'offrir des services aux entreprises ou à leur milieu. L'aide non financière prend plusieurs formes, selon le résultat visé, soit :

- La diffusion de renseignements généraux ou spécialisés destinés aux PME. L'information et la sensibilisation des intervenants du développement économique aux nouveaux enjeux de développement en émergence.

- Un appui non financier au développement des capacités et des réseaux d'affaires des entreprises et des intervenants du milieu. À titre d'illustration, cette aide prend concrètement la forme de participation à l'organisation et à la tenue d'ateliers, de séminaires, de groupes de partage d'apprentissage (en développement durable, par exemple) et d'événements favorisant la constitution de réseaux d'affaires. L'aide vise notamment à permettre aux acteurs du développement d'acquérir des compétences et des savoir-faire dans divers domaines spécialisés.

- Un appui non financier à des acteurs du développement, à plusieurs étapes de leur cheminement et par une diversité de moyens, pour les aider à développer, à mettre en œuvre et à assumer le suivi de projets structurants. Certains organismes que l'agence soutient financièrement appuient de façon soutenue, dans un contexte d'incubation, l'équipe de direction d'entreprise à l'étape de leur prédémarrage ou de leur démarrage.

- Par la présence permanente de l'agence dans chacune des régions du Québec, par sa participation aux différents forums et événements marquant le développement économique de chaque région, par son écoute active des préoccupations des collectivités, par son appui à l'organisation de consultations et par ses démarches au sein de l'appareil gouvernemental canadien, Développement économique Canada aide le milieu à participer à la définition des orientations et des priorités de l'agence et de celles du gouvernement du Canada en matière de développement économique. L'agence fait en outre valoir les intérêts des régions et des PME québécoises au sein du gouvernement du Canada.

ANNEXE I

Définitions extraites du Protocole de Kyoto

Afin de mieux comprendre les implications de cet accord, les principales définitions énumérées dans le Protocole de Kyoto sont indiquées ci-dessous.

Les changements climatiques

sont des changements de climat attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère terrestre et s'ajoutant à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.

Les effets néfastes des changements climatiques

sont les modifications de l'environnement physique ou des biotes[1] dues à des changements climatiques exerçant des effets nocifs sur la composition, la résistance ou la productivité des écosystèmes naturels et aménagés, sur le fonctionnement des systèmes socio-économiques ou sur la santé et le bien-être de l'homme.

Les gaz à effet de serre

sont les constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge.

Les puits

sont tout processus, toute activité ou tout mécanisme, naturel ou artificiel, qui élimine de l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre.

[1] Biote : selon *Le Petit Robert*, 1. la flore et la faune, 2. vie animale et végétale caractéristique d'une zone donnée.

ANNEXE II

Consultations interne et externe

L'approche de consultation adoptée a été la suivante :

Auprès du personnel
À l'intérieur de l'agence, un certain nombre de gestionnaires, de conseillers ainsi que les membres du comité de la stratégie de développement durable ont été consultés sur diférents thèmes, soit la définition du développement durable, les occasions de projets, l'analyse des projets, les outils de décision disponibles, la collaboration avec les partenaires, le réseautage avec les intervenants du milieu, le suivi des projets et la mesure du rendement, les résultats attendus et les retombées environnementales, les besoins de formation et de soutien, les suggestions et les préoccupations personnelles.

Auprès des partenaires
Les thèmes abordés avec les partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie de développement durable ont été les suivants : les ressources et l'expertise rendues disponibles par l'agence, les indicateurs de performance et la mesure du rendement, l'intervention dans les projets auxquels l'agence contribue, le financement des services rendus par l'agence, les contraintes et les suggestions d'amélioration, la satisfaction et les attentes pour la prochaine SDD.

Auprès des clients
Plusieurs thèmes ont été traités avec les clients qui ont fait affaire avec l'agence pour des projets liés au développement durable, soit l'explication du procédé de production et des impacts ou des retombées environnementales, la connaissance et la possibilité de documenter les résultats environnementaux atteints, le soutien nécessaire pour la mesure du rendement.

Les personnes consultées proviennent aussi bien de l'intérieur de l'agence que de l'extérieur.

Le personnel :

Vingt-six conseillers dans neuf bureaux d'affaires régionaux desservant les régions suivantes : Île-de-Montréal, Montérégie, Laval — Laurentides — Lanaudière, Québec — Chaudière-Appalaches, Estrie, Saguenay — Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Abitibi-Témiscamingue.

Cinq gestionnaires et conseillers rattachés aux services corporatifs, à savoir la Direction générale des interventions interrégionales et des partenariats ; la Direction générale de la planification et des orientations stratégiques ; la Direction générale de la qualité, de l'information et des technologies ; et la Direction des services administratifs.

Vingt membres du Comité de développement durable de l'agence.

L'échange a porté sur 48 projets en développement durable répartis en quatre types, soit études et plans d'affaires ; développement de produits, essais et expérimentation ; commercialisation ; prévention de la pollution, productivité et optimisation, sensibilisation et gestion environnementale.

Les partenaires :

Deux partenaires interministériels pour l'accès à une expertise scientifique et technique dans l'analyse des projets, le suivi des projets et la mesure du rendement, à savoir Environnement Canada, Région du Québec et le Conseil national de recherches Canada - Programme d'aide à la recherche industrielle.

Trois partenaires de l'industrie environnementale pour la gestion de projets et la livraison de services aux PME, soit Enviro-Accès, RÉSEAU Environnement et le Centre québécois (Région laboratoire) du développement durable.

Les clients :
Un échantillon de cinq entreprises représentatives de problématiques de développement durable variées dans deux régions ressources du Québec.

Trois entreprises actives dans la valorisation et la transformation des ressources, donnant une valeur ajoutée aux matières premières : produits du bois et produits de la mer.

Une entreprise dans le domaine des produits et des équipements horticoles, environnementaux, biotechnologiques, d'emballage et de tamisage.

Une entreprise offrant des produits et des services de nettoyage de machineries forestières.

ANNEXE III

Éco-efficacité

L'agence définit l'éco-efficacité comme une philosophie de gestion qui consiste à faire plus avec moins. Cette approche favorise la production de biens et de services à haute valeur ajoutée, tout en réduisant la consommation de ressources ainsi que les déchets et la pollution qui s'y rattachent. En pratique, on parvient à l'éco-efficacité si on atteint les objectifs suivants : accroître la valeur des produits et des services ; réduire la consommation de ressources ; atténuer les répercussions sur l'environnement ; et réduire les coûts liés au traitement des résidus ou des rejets ou encore les valoriser. Comme chacun de ces objectifs peut entraîner des économies de coûts, il est avantageux de les atteindre.

L'éco-efficacité procure aux entreprises plusieurs avantages compétitifs, notamment :

- une réduction des coûts grâce à l'utilisation plus efficiente de l'énergie, de l'eau, des matériaux et des matières premières
- une diminution des risques et de la responsabilité par l'élimination de la nécessité d'utiliser des substances toxiques
- un accroissement des revenus grâce à la valorisation des résidus
- une mise en valeur de l'image de marque au moyen de techniques de *marketing* et des communications faisant connaître les efforts des entreprises qui sont plus respectueuses de l'environnement
- une hausse de la productivité et du moral des employés grâce à l'alignement des valeurs de l'entreprise sur le respect environnemental et l'amélioration de la sécurité au travail
- une amélioration du rendement environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'accroissement de la réutilisation des résidus (valorisation).

Pour obtenir ces avantages, les chefs d'entreprise doivent adopter une approche systémique de la gestion environnementale et amener les différentes fonctions de leur entreprise à souscrire aux principes d'éco-efficacité. Ces avantages se retrouvent dans :

- La gestion : les chefs d'entreprise peuvent prendre des décisions mieux éclairées s'ils sont bien informés des possibilités qu'offre l'éco-efficacité qui recèle, soit des économies ou des nouvelles possibilités d'affaires et de marchés et qui procure des avantages comparatifs.
- La conception et le développement de produits : l'entreprise peut économiser en réduisant les matériaux nécessaires pour la fabrication de ses produits ; elle peut également augmenter leur cycle de vie pour le bénéfice de ses clients.
- La production et la distribution : l'entreprise peut faire des économies et avoir accès à de nouveaux marchés en optimisant l'utilisation des ressources, des procédés de fabrication et en réduisant au minimum les déchets.

ANNEXE IV

Équipe de la SDD

Membres de l'équipe de rédaction

Directeur responsable
Claude Lussier, directeur, Planification et orientations stratégiques

Responsable
Arlette Dion, conseillère principale, Planification et orientations stratégiques

Comité de rédaction
Roland Bouchard, conseiller, bureau d'affaires de l'Île-de-Montréal
Johanne Michaud, conseillère, Interventions interrégionales et partenariats
Jean-Pierre Racine, conseiller, Planification et orientations stratégiques
Sylvain Savage, gestionnaire, Interventions interrégionales et partenariats

Comité de révision
Jean-Philippe Charbonneau, conseiller, bureau d'affaires de l'Île-de-Montréal
Guy Collin, administrateur, Gestion des ressources
Robert Lavoie, conseiller, bureau d'affaires du Saguenay — Lac-Saint-Jean
Line Maurel, conseillère en communication, Communications
Philippe Taillon, conseiller, bureau d'affaires de Laval — Laurentides — Lanaudière

Responsable de la mise en œuvre de la SDD

François Yassa, directeur général, Interventions interrégionales et partenariats

Responsables de la mesure du rendement de la SDD

Daniel Marchand, conseiller, Gestion de la qualité et de la mesure du rendement
Maurice Turcot, conseiller, Gestion de la qualité et de la mesure du rendement

Autres membres du comité SDD

Lucie Authier, Isabelle Beaudin, Marie Boisvert, Denis Dion, Daniel Ezra, Serge Legris, Louise Martineau, Julie O'Shea, Suzie Roy, Dominique Gagné et Sylvie Verdon

Consultant

André Bougie, Conseils et Vérification Canada

Graphiste

Josée Gaudreault graphiste inc.